

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 15 FEVRIER 2019 À 09 H 30
(Convocation du 08 février 2019)

Aujourd'hui vendredi quinze février deux mil dix-neuf à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC
M. Nicolas BRUGERE à M. Didier CAZABONNE
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h15
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h15
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 10h15
M. Eric MARTIN à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h15
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 10h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h15
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL à partir de 11h00

EXCUSES :

Monsieur François JAY.

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE A 9 HEURES 40

COMMUNICATION

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes chers collègues, je vous invite à prendre place pour que nous puissions commencer ces travaux.

Vous comprendrez qu'avant d'aborder l'ordre du jour, je vous dise quelques mots sur une actualité que, je le sais, vous avez découverte avec quelques surprises, depuis le début de la semaine. Cette séance est donc pour moi, très vraisemblablement, sous réserve de mon audition devant la Commission des lois de l'Assemblée nationale, la semaine prochaine, ma dernière avec vous. Et c'était, je crois, perceptible hier, ce n'était pas joué, c'était sincère, je le fais avec une certaine émotion, et même une émotion certaine parce que, depuis 1995, à des postes divers, comme Président, comme Premier Vice-Président, après une interruption d'un an et demi entre 2004 et 2006, j'ai servi cette institution, notre Communauté urbaine, puis notre Métropole avec beaucoup de bonheur, beaucoup d'enthousiasme. J'y ai consacré beaucoup de temps, beaucoup de travail, et je crois pouvoir dire que le résultat a récompensé tous ces efforts. Notre agglomération s'est profondément transformée, dans le bon sens, je pense. Au point que parfois maintenant on considère qu'elle est trop attractive et trop rayonnante. C'est une grande satisfaction pour moi.

Il est évident que ce travail a été un travail collectif tout au long de ces années. Le Président a un rôle d'impulsion, cela va de soi, mais il ne peut rien sans la confiance des élus qui l'entourent. Je voudrais vous remercier toutes et tous de cette confiance que vous m'avez témoignée et de ce travail que nous avons fait dans un état d'esprit assez traditionnel dans cette institution depuis des décennies sous Messieurs CHABAN-DELMAS et SAINTE-MARIE, et que nous avons essayé de poursuivre, qui est un état d'esprit de respect mutuel et surtout de sens de l'intérêt général que nous avons toujours voulu faire prévaloir au-dessus de nos différences. Il y a, dans cette Assemblée, une majorité et une minorité qui ont travaillé ensemble, et je vous en suis très reconnaissant, tout particulièrement au Premier Vice-Président, Alain ANZIANI. Il y a une opposition qui s'est exprimée parfois avec vigueur. Vous me connaissez, j'ai l'air calme comme cela, il m'arrive de réagir un peu vivement, mais c'est le jeu démocratique, et au-delà de ces joutes oratoires parfois, je crois qu'entre nous il y a toujours eu, je le répète, ce respect mutuel entre élus confrontés à une situation difficile. Aujourd'hui, ce rejet des élus en général, réputés « tous pourris » est difficile à vivre pour chacune et chacun d'entre nous parce que nous avons le sentiment de nous dévouer au bien public, d'être en proximité de nos concitoyens. Fort heureusement, dans nos communes, nous avons souvent le retour, mais c'est un climat difficile et c'est une des raisons aussi qui m'a amené à évoluer.

Je voudrais enfin remercier aussi l'administration sous la houlette de son Directeur général, Éric ARDOUIN. J'ai une certaine expérience des grandes collectivités, je sais qu'entre élus et responsables administratifs, c'est « Je t'aime, moi non plus ». On considère que l'administration n'est jamais aussi efficace, jamais aussi docile que l'on souhaiterait, mais sans elle, nous ne sommes rien. C'est elle qui met en œuvre les décisions que nous prenons.

Je voudrais enfin remercier l'ensemble des fonctionnaires de la Communauté urbaine, puis de la Métropole de Bordeaux qui m'ont accompagné dans cette belle aventure, ainsi que le Cabinet qui a une fonction différente, et notamment une fonction de relation entre les élus. Ludovic MARTINEZ et son équipe l'ont fait avec tout le talent que l'on connaît. Il faut maintenant se tourner vers l'avenir. Personne n'est indispensable. Il ne faut pas cultiver la morosité ou le regret. Il faut préparer la suite. Ma démission deviendra effective, je pense, à la fin de ce mois. Nous avons déjà travaillé à l'organisation d'une séance vraisemblablement dans la première semaine du mois de mars au cours de laquelle sera réélu le Président de notre Métropole, mais aussi l'ensemble des Vice-Présidents puisqu'il nous faut procéder à une réélection. Ce que je souhaite, mais je ne serai pas là pour vous le dire, c'est que les équilibres dont nous sommes convenus au début de cette mandature soient respectés. On verra en 2020 comment ils seront modifiés, le cas échéant, mais je crois que ce serait une mauvaise méthode que de les modifier maintenant. Il y a un certain trouble dans l'opinion publique, je ne le sous-estime pas. Une certaine inquiétude aussi, compte tenu en plus du contexte général. Notre responsabilité, votre responsabilité, c'est de rassurer nos électrices et nos électeurs, et de leur montrer que nous faisons preuve du sens des responsabilités, que nous ne nous divisons pas, que nous allons de l'avant en continuant à assumer le programme que nous nous sommes fixé ensemble, et je crois que c'est la meilleure réponse que nous puissions apporter.

Je ne sais pas si c'est le moment de le faire, mais, enfin bon comme la presse en bruisse, je vous dirai simplement que la majorité de Communauté d'avenir s'est réunie ce matin, et qu'à l'unanimité, son choix s'est porté pour présenter à vos suffrages la candidature de Patrick BOBET. Vous le connaissez, c'est un bon Maire, il a fait ses preuves dans sa commune. C'est un Vice-Président chargé des finances qui va nous présenter tout à l'heure un bon budget, et quand on est Vice-Président chargé des Finances, on connaît la totalité des rouages de la Maison, naturellement, on pénètre partout. Vous connaissez aussi ses qualités humaines. Il a ses convictions politiques, mais c'est un homme de rassemblement, bienveillant, qui a su créer avec l'ensemble de ses collègues des relations tout à fait confiantes, et j'espère que cette Assemblée lui donnera sa confiance pour les prochaines années.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire. Certains d'entre vous m'ont déjà manifesté leur amitié, et sachez que pour moi, elle est très précieuse. Vous êtes mes collègues, je l'ai dit. Beaucoup d'entre vous, presque tous, sont devenus aussi des amis, et je ne l'oublierai pas.

Applaudissements dans la salle

M. Alain ANZIANI : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est avec beaucoup d'émotion aussi que nous avons accueilli votre décision. Elle vous appartient, et nous devons la respecter. Je voudrais ajouter deux ou trois autres mots. Au fond, cette institution métropolitaine que nous aimons beaucoup, aurait pu être un vaste champ de bataille où chacun d'entre nous, nous aurions agité nos drapeaux et campé sur notre pré carré. Nous ne l'avons pas voulu. Nous avons choisi une autre voie, qui est de faire de cette institution un lieu de dialogue, de travail, et finalement d'efficacité pour nos habitants comme vous venez de le dire. Et en cela, nous avons suivi une longue tradition qui a

commencé avec Jacques CHABAN-DELMAS, qui s'est poursuivie avec Michel SAINTE-MARIE que je voudrais saluer, qui s'est également poursuivie avec Alain ROUSSET et avec Vincent FELTESSE. Je crois que c'est un bon choix pour nos habitants.

Mais je voudrais dire que, dans cette pacification, dans ce dialogue, vous y êtes pour beaucoup parce qu'après les élections municipales, vous auriez pu avoir un autre choix, celui du rapport de force, et vous avez préféré le respect mutuel au rapport de force. Vous avez préféré le dialogue permanent qui parfois a ses longueurs à simplement des décisions. Vous aviez les moyens de les prendre, vous auriez pu nous les imposer, cela n'a pas été la voie et je crois que toute la Métropole doit vous en savoir gré. Pour une raison simple, et certains ne le comprennent toujours pas, c'est que lorsque l'on décide d'un tramway, on ne va pas dire que le tramway s'arrête aux limites de la commune. On va au-delà de la commune, dans une autre commune même si elle est de droite ou de gauche, on ne regarde pas cela. Lorsque l'on décide du développement économique, on le décide pour toute la Métropole. L'investissement doit bénéficier à tout le monde, et on pourrait le dire sur beaucoup de points. Et donc, je souhaite, comme vous venez de l'indiquer, que ce travail en commun, plutôt que le mot « cogestion » qui est parfois mal adapté, se poursuive avec Patrick BOBET que vous avez désigné comme candidat, et que nous soutiendrons parce que nous avons d'excellentes relations avec lui, et donc, évidemment, nous lui apporterons notre soutien.

Mais je voudrais me permettre aussi dire un dernier mot sur l'homme. Souvent, on parle des hommes politiques. Quand on parle des hommes politiques, on parle plus de politique que d'homme. Et je partage totalement ce que vous avez pu dire aujourd'hui et les autres jours, il y en a presque assez de nous réduire à des sortes de diables qui ne pensent qu'à leurs intérêts. Vraiment nous sommes nombreux à nous associer à vous, et à dire aussi que vous avez été victime de propos parfois, d'actions d'autres fois qui n'étaient pas dignes de ceux qui les avaient engagées, et qui n'étaient surtout pas dignes de vous. Je me permettrai même de dire que l'auteur d'un dictionnaire amoureux ne peut pas être réduit à une étagère politique. L'auteur d'un dictionnaire amoureux a forcément une sensibilité. Depuis hier, on me pose toujours la question : « Qu'est-ce que vous pensez de la sensibilité d'Alain JUPPÉ ? ». Je dis : « Mais c'est formidable. C'est très bien qu'un homme politique puisse exprimer sa sensibilité. » Donc, je tenais aussi à vous le dire et à dire aussi que le Conseil constitutionnel a beaucoup de chance de pouvoir vous compter parmi ses membres.

Applaudissements dans la salle

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Alain. Vos paroles me touchent tout particulièrement. Nous n'avons pas les mêmes choix politiques nationaux, mais j'ai beaucoup aimé travailler avec vous. Vous avez été un partenaire d'une totale loyauté, défendant les positions de votre groupe lorsqu'elles n'étaient pas forcément convergentes avec les nôtres. Nous avons toujours su trouver un point d'atterrissage. J'ai dit, je crois hier que si je n'avais pas été formé au Quai d'Orsay à la diplomatie, le fait de mettre d'accord 28 maires m'a donné un talent diplomatique sans doute nouveau. Merci.

Je voulais aussi saluer le travail que j'ai fait avec les Présidents lorsque j'étais Premier Vice-Président de cette Métropole, Alain ROUSSET d'abord, et puis Vincent FELTESSE avec lesquels, je crois, nous avons travaillé aussi dans le même climat de compréhension et de respect mutuel, et je les en remercie. Christophe DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, comme vous l'avez dit Monsieur le Président, c'est votre dernière séance, et nous étions très nombreux ici à ne pas l'imaginer si tôt, mais il faut respecter votre décision. Et je dois dire que les explications que vous avez apportées nous permettent de peut-être mieux la comprendre et, de toute façon, de l'accepter. Ces 22 années passées ici dans cet établissement le marqueront durablement, mais marqueront également durablement la Communauté urbaine, puis la Métropole. Vous avez profondément transformé cette ville qui était, disons-le, sans la péjorer, une « aimable ville de province » et qui est devenue aujourd'hui une Métropole attractive. Vous l'avez transformée, surtout dans les premières années, vite, je dirais même très vite, lancé trois lignes de tramway, le changement des quais, l'étude sur les franchissements, tout cela dans des délais records. Ce n'était pas gagné d'avance. La population a suivi parce qu'elle avait besoin, et elle avait envie que cette ville change. Les résultats sont là aujourd'hui. On n'entend pas un seul mois ou une seule semaine où Bordeaux ne soit citée comme exemple, citée dans des palmarès. Alors, vous l'avez dit peut-être trop, mais le vieil adage dit qu'il vaut toujours mieux faire envie que pitié. Nous pouvons constater aujourd'hui que vous avez eu ce souci également d'aider les 27 autres communes. Certes, Bordeaux s'est embellie, mais les 27 autres communes aussi. Combien d'opérations de centre-bourg, de centre-ville ? Le tramway qui s'est développé, le plus grand réseau de France, cela veut dire qu'il va bien au-delà des limites de la Ville de Bordeaux pour aller desservir les autres villes.

Vous avez su aussi, comme vient de le dire Alain ANZIANI, avoir une vision pacifiée de notre établissement. Certes, il y avait l'histoire qui constituait cette façon de cogérer, mais cela s'est toujours passé dans un très bon esprit, et les représentants de la majorité à vos côtés ont toujours accepté de composer même après 2014 où la majorité était importante. Tout cela, c'était pour l'intérêt des habitants, et surtout l'intérêt de nos villes. Alors, tout ceci doit continuer, et je pense que Patrick BOBET le fera avec la même intelligence et avec le même savoir-faire, en tout cas on l'y aidera. Vous aurez marqué notre agglomération de manière durable, de manière importante, et pour cela, on doit vous en être éternellement reconnaissant.

Je terminerai parce que je ne peux pas ne pas le faire à titre personnel. Je ne peux pas oublier non plus, mon cher Alain JUPPÉ, les années que j'ai passées à vos côtés - collaborateur, puis Maire - qui m'ont permis de découvrir des choses et d'avoir une vie politique que je n'aurais peut-être pas eue. En tout cas, j'ai essayé modestement de vous aider dans les délégations que vous m'avez confiées, qui ont été très intéressantes. J'espère de tout cœur et j'en suis sûr que vous trouverez autant de plaisir au Conseil constitutionnel que j'ai pu en trouver à travailler à vos côtés. Merci beaucoup.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur HURMIC, je ne vais pas limiter les temps de parole, mais je ne veux pas que cette séance se transforme en éloge funèbre.

M. Pierre HURMIC : Ni en éloge funèbre ni en pot de départ d'un collègue à la retraite. Monsieur le Président, je sais que vous aimez les interventions courtes, vous l'avez rappelé, et aujourd'hui, je serais malvenu de ne pas vous faire ce plaisir, le temps d'une minute et pas plus. Nous nous sommes, vous et moi, querellés parfois ici et ailleurs. Le ton de nos échanges est parfois monté, mais j'ai toujours essayé de teinter mes propos du respect que vous m'inspirez. Je peux vous le dire maintenant, j'ai toujours préféré vos emportements de séance, vos coups de gueule au calme plat des consensus émollients qui caractérisent tant la gouvernance métropolitaine. Pour maintenir la flamme, nous vous enverrons à Paris, au 2 rue de Montpensier, des cartes postales du Grand stade, de DARWIN ou de la Jallère. Désormais, vous souhaitez continuer à servir votre pays, mais dans un climat plus serein, avez-vous dit hier lors de votre conférence de presse. Nous

vous souhaitons donc toute la sérénité climatique que vous appelez de vos vœux, et puisque cette dernière, vous le savez, nous préoccupe aussi, soyez assuré que nous continuerons à mener ici le combat climatique avec sérénité, bien sûr, mais aussi avec détermination, avec fougue et avec passion. Merci Monsieur le Président.

Applaudissements dans la salle

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. À mon tour de formuler un souhait, c'est qu'un jour, vous ayez la révélation footballistique qui vous manque encore. Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, Monsieur le Maire, en ce moment émouvant et difficile pour nous tous, je tiens au nom de l'opposition, à la fois à cette Métropole et municipale, à vous exprimer et à saluer l'essentiel de votre action pour Bordeaux. Et plus encore la dignité qui est constamment la vôtre, et en particulier, dans l'épreuve, et l'épreuve ne vous a pas manqué. Peut-être pour vous-même aurais-je préféré que vous demeuriez dans la vie politique « active », celle qui impulse, celle qui bataille, mais vous avez fait un autre choix, je le respecte, nous le respectons, et je sais que vous serez totalement à la hauteur de cette nouvelle charge.

Permettez-moi de remarquer vos paroles. Vous avez dit que vous quittiez la vie politique en particulier pour l'atmosphère de violence et de dénigrement qui nous atteint tous. Permettez-moi de vous dire au nom de votre opposition - et bien sûr, j'associe Emmanuelle AJON à ces paroles - que votre opposition a beaucoup travaillé pour, elle aussi, apporter quelque chose à notre ville, et pour être aussi à la hauteur de votre exigence, et quelquefois la dureté de vos réactions, de vos paroles l'ont profondément blessée, et cela aussi est une violence. Nous voulions cependant vous dire que nous saluons votre action et votre personne.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame. Le moment n'est pas venu de se livrer à de grandes explications. J'ai été moi aussi, blessé souvent par vos propos, mais bon, il n'y a pas de démocratie sans opposition, il n'y a pas de démocratie sans débat, et il est très important qu'il y ait des partis d'opposition dans une démocratie, sinon, c'est la rue qui se substitue au débat démocratique. Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, cher Alain, quelques mots à mon tour compte tenu de l'histoire particulière, voire étonnante qui peut nous lier tous les deux à la fois entre 2001 et 2004 où j'étais jeune Maire de Blanquefort, en pointe dans le combat contre vous et ensuite, quand nous avons travaillé ensemble à la CUB. J'ai un souvenir très précis de l'entretien que j'avais eu avec vous dans votre bureau à la Mairie de Bordeaux puisque l'on ne se connaissait pas du tout, et vous m'aviez dit : « Qui êtes-vous, quel est votre parcours ? » C'est 7 années que nous avons passées ensemble à présider la Métropole bordelaise avec les autres collègues. C'est 7 mois que nous avons passés de manière frontale en campagne municipale. C'est deux années où vous, vous étiez parti sur la campagne des primaires, où moi, j'étais à l'Élysée avec un sujet qui s'appelait Alain JUPPÉ comme potentiel adversaire. Et puis, ces derniers temps où les uns et les autres, nous avons évolué.

La décision que vous avez annoncée, en début de semaine, est à la fois surprenante et pas inattendue pour celles et ceux qui vous connaissent, qui vous observent. Vous avez effectivement, depuis 40 ans, une carrière politique assez extraordinaire avec des hauts et des bas, des chocs, des blessures, des opportunités, des envolées, des réalisations, mais

à chaque fois, ce qui me marque dans votre parcours, c'est le choix d'un certain honneur. Cela a pu vous coûter à des moments, je ne reviens pas sur ces moments très délicats, mais vous avez toujours eu cette constance, et là où vous vous interrogiez sur la suite, sur ce fameux mandat de trop, vous avez fait le choix à nouveau avec honneur et la tête droite. Vous êtes d'une certaine manière un honnête homme dans une période qui n'est pas honnête. C'est peut-être ce qui vous a manqué.

Je voulais dire aussi que je pense que c'est extrêmement bénéfique que vous siégiez au Conseil constitutionnel. Depuis 2008, celui-ci a un rôle particulier, depuis la réforme constitutionnelle les questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) ont changé beaucoup de choses, et dans une période extrêmement trouble, où le trouble peut encore continuer, où le pire peut arriver même si on n'y pensait pas il y a quelques mois, le fait qu'il y ait des contre-pouvoirs forts avec des personnes comme vous au Conseil constitutionnel est une très bonne chose.

Ensuite, il y a, bien sûr, nous toutes et nous tous à Bordeaux et sur la Métropole. Une des choses qui m'a bluffé chez vous, c'est quand même cette espèce de vision que vous aviez en arrivant. On ne le dit pas suffisamment. Mais quand on préside, on dirige une collectivité, il y a énormément de choix à faire. Et finalement, sur le tramway, sur le bouclage, sur les franchissements, sur les 3B, il y avait un projet cohérent qui, quelque part, arrive à maturité. Vous avez compris que je ne suis pas convaincu sur certaines options aujourd'hui en termes de mobilité, d'urbanisme, peu importe, ce n'est pas le lieu, mais c'est tout cela qui s'achève.

Je voudrais revenir enfin, Monsieur le Président, sur les quelques mots que vous avez dits sur notre responsabilité collective. J'ai pu voir les commentaires des uns et des autres, les jeux politiques normaux, mais il y a quand même 13 mois avant les élections municipales, 13 mois, c'est court, mais c'est long. Il y a énormément de dossiers sur lesquels il ne faut pas se tromper. Il y a les commerçants bordelais qui sont en grande difficulté. Il y a FORD qui souffre. Il y a le dossier de la mobilité avec un nouveau schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) devant nous. Il y a l'image très forte que nous avons que, potentiellement, nous pouvons moins avoir. Dans quelques jours, il y aura le marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM). On était jusqu'à présent en tête de gondole. Là, on sera ailleurs. Et donc, nous avons cette responsabilité collective dans les semaines et les mois qui viennent. Et puis, après, il y aura des combats électoraux qui viendront, et chacun fera son choix, mais voilà ce que je voulais vous dire. Merci Monsieur le Président.

Applaudissements dans la salle

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, cher Vincent, d'avoir su trouver les mots justes. Nous n'étions sans doute pas faits pour nous entendre, différence de génération, différence de convictions politiques et autres, ou peut-être différence de tempérament aussi, eh bien nous nous sommes entendus. Cela a été pour moi du bonheur. Monsieur le Sénateur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Merci, Monsieur le Président, chers collègues, la différence d'âge ne jouera pas entre nous. Nous avons tout à fait la possibilité de nous entendre. J'ai eu la chance et l'honneur d'être, pendant des années, porte-parole de l'autre tendance de la majorité. J'ai pu être exigeant, j'ai toujours souhaité être fidèle, et je pense que nous avons ensemble, avec toute l'équipe, fait un extraordinaire travail. Hier, j'ai vu à la télévision, et j'ai bien mesuré l'émotion que tu avais, cher Alain, de quitter la Mairie. Tous les Maires qui ont quitté leur Mairie ont ressenti cette émotion. C'est une espèce d'arrachement, tu as

employé ce mot-là parce qu'au-delà des projets, il y a l'attachement viscéral que l'on peut avoir aux habitants d'une ville. Jacques CHABAN-DELMAS disait toujours qu'entre un Maire et une ville, c'est une histoire d'amour, c'est vrai, et on ne rompt pas facilement une histoire d'amour. Donc, il y a tout à fait une émotion.

Quant à la personne Alain JUPPÉ, j'ai réfléchi, j'ai dit : « Qu'est-ce que je pourrais dire sans être marqué par l'émotion profonde de la journée ? » J'ai trouvé une chose très simple. Je ne vais pas dévoiler un secret épistolaire, mais grâce au téléphone, j'ai retrouvé un message que je t'ai envoyé le 21 novembre 2018 à 8 heures 01 du matin. Je disais : « *Bonjour Alain, je suis en train de regarder ton intervention sur CNEWS. Quel plaisir de te voir incarner la passion du service des autres et la sagesse dans la définition du rôle de chaque acteur pour réussir cette mission : l'Europe, l'État, les collectivités territoriales et les citoyens. Cette passion est évidente lorsque tu évoques l'amour pour Bordeaux, non seulement la ville historique, mais tout ce que cela représente aujourd'hui pour la ville et tous ses habitants. Merci pour le chemin que tu traces pour un monde meilleur. C'est une grande fierté de pouvoir t'accompagner dans cette extraordinaire aventure humaine* ». Je n'ai pas un mot à rajouter. Merci.

Applaudissements dans la salle

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Alain. Comme tu l'as rappelé, notre majorité est diverse. J'ai fait tous les efforts possibles, durant toutes ces années, pour en maintenir la cohésion, et ton aide m'a été précieuse parce que tu as travaillé avec moi dans cet état d'esprit, et je voulais aussi t'en remercier aujourd'hui. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, je ferai très court. Je ne vais pas rentrer dans les considérations personnelles. Je voulais juste dire un point. Vous êtes un des rares hommes politiques français, avec Laurent FABIUS, je pense, qui a su réellement évoluer sur la prise en compte de l'écologie, et ceci, pas ces quelques dernières années, mais il y a un certain temps, il y a 10 ans. Et je voulais le faire remarquer, le dire ici. Vous avez fait des choix, on l'a dit, le tramway, réduction de l'emprise de la voiture, un certain nombre de choses. Bien sûr, parfois, on n'est pas d'accord, on a des divergences, mais quand je vais à l'extérieur, dans d'autres villes françaises, rencontrer des élus écologistes, souvent ils louent ce qui a été fait à Bordeaux, et souvent, ils disent : « Vous avez de la chance de faire ce qui a été fait à Bordeaux. » Donc, je tenais à vous le dire ici, malgré, bien sûr, les désaccords qu'il peut y avoir, et puis vous remercier.

Pour terminer, l'émotion, la lassitude que vous avez évoquée et que je comprends, c'est comme le rire, le propre de l'homme, et je pense que cela marque aussi profondément l'humanité dont vous avez fait preuve et dont, parfois, on ne vous a pas toujours honoré, et là, c'est une vraie marque d'humanité que vous avez. Voilà, je voulais vous remercier.

Applaudissements dans la salle

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Gérard. Merci de l'esprit constructif dont vous avez su faire preuve tout en défendant vos propres positions.

Je ne veux pas limiter les temps de parole, vous savez que parfois, je vous incite à la brièveté. Je serais malvenu de refuser les éloges que vous m'adressez, mais enfin bon, on va continuer. Nous avons un ordre du jour après. Nous avons un budget à adopter. Alain TURBY.

M. Alain TURBY : Monsieur le Président, promis, je ne serai pas très long. Je voudrais simplement vous dire que, premièrement, je me joins à tous mes collègues qui vous ont remercié pour le travail accompli et qui ont salué la transformation de la Ville de Bordeaux et de l'agglomération bordelaise.

Je voudrais aussi vous dire quelque chose, c'est que j'ai ce privilège d'avoir été élu en 2014 par les Carbon-Blanais, et je garde un souvenir ému de l'appel que j'ai eu de votre part le lendemain. Je ne livrerai pas le contenu de cet appel, mais je voulais vous dire que vous avez cette qualité particulière de la transmission du savoir sans forcément passer par l'enseignement et le ton professoral. Et c'est un ancien professeur qui vous le dit : « J'ai passé vraiment des moments précieux avec vous ». Nous n'avons pas toujours été d'accord sur tout, mais en tout cas, je sais que vous avez eu cette capacité à transmettre ce savoir et vous ne pouvez pas savoir quelle est ma fierté aujourd'hui de pouvoir mettre sur mon CV cette belle ligne que j'ai été à l'école JUPPÉ. Merci beaucoup.

Applaudissements dans la salle

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Alain. Merci de ce témoignage. Jacques MANGON.

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, cher Alain, votre décision que nous comprenons, que nous respectons a bien sûr suscité une grande surprise, et donc, passée la grande surprise, beaucoup d'images, beaucoup d'émotions se sont bousculées en nous. Parmi toutes ces émotions, il y en a une qui prédomine et que je voudrais exprimer, c'est celle de la reconnaissance. La reconnaissance. C'est un lieu commun de dire que vous avez été un grand Maire, un grand Président de la Métropole. Il y a plusieurs manières d'être un grand Maire, on peut notamment l'être en étant un Maire gestionnaire, c'est déjà très bien, mais vous, vous avez été un grand Maire développeur. Un Maire développeur qui portait une vision très claire, présente dès les premiers temps de votre mandat, dès les premiers temps où arrivé à Bordeaux, vous avez mis en place un projet extrêmement puissant qui a irradié sur toute la Métropole.

S'il fallait résumer ce projet, je dirais que d'abord vous avez ouvert des ponts entre les rives, au sens physique, mais aussi au sens moral, et ces ponts que vous avez ouverts entre les rives ont suscité dans toute la Métropole, dans toute la Communauté urbaine une confiance terrible, une sorte de renouveau, et j'ai toujours en tête le Meiji, le renouveau japonais, à une certaine époque. Eh bien, à une plus petite échelle, c'est ce mouvement de confiance qui a suscité le grand renouveau de la Métropole bordelaise. Vous l'avez fait avec, bien sûr, des éléments tangibles qui aujourd'hui sont vérifiables partout. L'économie est au zénith. La ville-centre rayonne de beauté. L'art de vivre a été maintenu et développé. Bordeaux est aujourd'hui une ville du Sud alors qu'elle était une ville grise. Tout cela, vous l'avez fait avec non seulement le fond, bien sûr, mais aussi la manière. La manière, on pourrait la résumer avec, à mon avis, trois mots qui caractérisent votre façon de faire de la politique : la hauteur de vue qui ne se dément jamais, le sens de l'honneur - d'autres l'ont dit - et puis aussi la lucidité. Cette lucidité, c'est sans doute celle qui vous a amené à prendre votre décision parce que je crois que l'obsession du mandat de trop était très présente dans votre façon de faire la politique. On se souvient d'un mot que l'on a souvent relié à votre parcours politique, mais qui, en même temps dit bien qui vous êtes, qui est l'aspiration vers le haut qui vous caractérise. Et puis, ensuite, vous l'avez fait toujours avec le sens de l'intérêt général. Je crois que tous les collègues ici présents peuvent attester que jamais leur étiquette politique n'a été un frein à l'accomplissement de projets d'intérêt. Cela m'a toujours frappé, je l'ai souvent dit dans des conversations privées, j'ai toujours dit

qu'Alain JUPPÉ entre quelqu'un qui fait preuve d'intelligence et d'un bon projet qui n'est pas de son camp, et quelqu'un qui lui dit une bêtise en étant de son camp, il n'hésitera jamais, et il choisira toujours le sens qui est celui de l'intérêt général ».

Enfin, je pense qu'au-delà des sensibilités, tout le monde reconnaît en vous deux dimensions qui sont finalement directement héritées du siècle des Lumières avec lequel vous avez des liens forts qui sont l'humanisme et le volontarisme, la tempérance. Je crois qu'en fait, en entrant au Conseil constitutionnel, vous apportez une chance au pays, une chance nouvelle. Le Conseil constitutionnel est appelé à se développer, sans doute vers un rôle beaucoup plus proche de celui qu'il a aux États-Unis. Il est appelé à stabiliser la société, et nous savons que nous pouvons vous faire confiance pour y apporter ce vent de tempérance, profil proche de Montesquieu que vous avez développé ici.

Enfin, je voudrais dire qu'en partant aujourd'hui, vous nous laissez un héritage, mais cet héritage n'est pas conservé comme un notaire, il n'est pas à garder dans un coffre et à se prosterner devant tous les jours. Il faut aussi le faire prospérer, dans l'esprit de ce que vous avez su faire pendant 25 ans. Et, en tout cas, mon seul mot de conclusion sera de vous dire un énorme merci.

Applaudissements dans la salle

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Jacques. Parmi les regrets que j'emporterai avec moi, il y aura celui de ne pas être là pour l'inauguration du deuxième pont, Simone Veil, avec un peu de retard, malheureusement, on va en parler tout à l'heure. Et puis, de ne pas être là pour l'inauguration de la ligne de tramway qui s'arrêtera d'abord au Bouscat cette année, à Eysines l'année prochaine, puis à Saint-Médard-en-Jalles après.

Écoutez, je vous remercie infiniment de ces témoignages qui m'ont beaucoup touché. Comme l'a dit Jacques MANGON, il ne s'agit pas aujourd'hui de continuer, il s'agit de rebondir peut-être, de concevoir tous ensemble une nouvelle étape de développement de vos villes respectives, et aussi de notre Métropole, mais je pars serein parce que j'ai confiance en vous. Merci.

Applaudissements dans la salle

Voilà. Monsieur le Premier Vice-Président, vous allez nous faire le point de l'avancement de la mutualisation.

M. Alain ANZIANI : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, d'ailleurs nous avons là un exemple pratique d'une méthode de travail qui est la nôtre, c'est-à-dire qui consiste à prendre en compte les besoins et les demandes des communes. Je rappelle que nous sommes sans doute la seule collectivité, la seule Métropole en France à avoir adopté cette méthode qui consiste à dire aux communes : « Vous montez dans le train de la métropolisation ou de la mutualisation, si vous le souhaitez ».

M. le Président Alain JUPPÉ : Pardon, j'ai fait deux bêtises. Premièrement, je n'ai pas donné la parole à Virginie CALMELS qui l'a demandée, je vais la lui donner tout de suite. Deuxièmement, je n'ai pas désigné le secrétaire de séance. Ce doit être la première fois que cela m'arrive, depuis que je préside cette Assemblée, et Jean TOUZEAU piaffe pour prendre cette responsabilité.

Donc, Virginie CALMELS, pardon. Vraiment, excusez-moi, et puis, ensuite, Jean TOUZEAU prendra la direction des opérations.

Mme Virginie CALMELS : Monsieur le Président, mes chers collègues, oui, on a tous beaucoup d'émotion, du coup on en perd parfois le fil. Évidemment, je ne vais pas être longue et surtout je veux m'associer à tous les hommages qui viennent de vous être rendus. Je crois que tous les élus qui ont pris la parole avant moi ont parfaitement résumé l'état d'esprit qui est le nôtre, et je veux vous dire combien je crois que l'on est tous fiers de votre entrée au Conseil constitutionnel qui gagne un grand homme, et je crois que c'est bien et pour le Conseil constitutionnel, et pour la France.

À titre plus personnel, Alain JUPPÉ, c'est vous qui m'avez fait venir en politique. Je n'étais pas du tout ni encartée, ni militante et très éloignée de ce monde politique. C'est vous qui m'y avez fait venir. Et donc il était tout naturel qu'au fond le jour où vous quittez cet hémicycle bordelais de la Métropole et de la Mairie, j'anticipe ma décision de quelques semaines pour quitter en même temps que vous, ces deux instances. Cela a été un grand plaisir pour moi que de servir au travers de ces mandats municipaux et métropolitains les bordelais et les bordelaises, et plus généralement de participer aussi, durant ces cinq dernières années, à des combats politiques nationaux. C'était riche d'expériences. Je n'ai pas été épargnée, cela m'aura sûrement permis de développer un peu plus de cuirasse. Mais j'ai beaucoup appris et j'ai beaucoup aimé m'engager au service du bien commun. Mais, comme vous le savez, je l'ai dit et répété, la politique pour moi est une mission et pas un métier. J'espère qu'il y aura de plus en plus d'allers et retours entre la politique et le monde du privé, mais mon métier, c'est celui de chef d'entreprise, et c'est aussi un métier qui me manquait. Donc, je suis heureuse d'y retourner dans les prochaines semaines.

Je garderai quand même un lien avec la politique parce que c'est mon ADN, même quand j'étais chef d'entreprise. Cher Max GUICHARD, vous aviez dit à Monsieur JUPPÉ : « Vous faites rentrer le patronat dans cet hémicycle », mais moi je crois à un capitalisme responsable. Je crois que quand on est chef d'entreprise, on peut faire beaucoup pour le bien commun. J'ai essayé de le faire. J'ai travaillé pendant 10 ans dans des actions caritatives, bénévoles en parallèle de mes fonctions. Et dans mes prochaines fonctions, il y aura un volet d'intérêt général parce que je crois que l'on peut aussi apporter au bien public autrement que par des mandats électifs. En tout cas, mon mouvement Droite'Lib, créé à l'issue des Régionales continuera à vivre parce que je crois au combat des idées, et puis, je reste élue à la Région puisque j'avais mené ce beau combat que vous m'aviez confié, mais qui n'est pas exécutif, donc qui est compatible avec un autre métier.

Voilà ce que je voulais vous dire ce matin. Je voudrais évidemment rendre hommage à Josy REIFFERS puisque si j'ai été Vice-Présidente ici, c'est parce que je lui avais succédé. Je voudrais vous remercier tous, tous les élus que j'ai découverts, avec lesquels j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler. Vous avez parlé de la cogestion, et je crois que c'est ce qui enorgueillit cette Assemblée. J'ai eu d'excellents rapports avec les élus qui ne sont pas de mon bord politique, et je crois que nous avons beaucoup et bien travaillé ensemble. Donc, je veux vous en remercier. Remercier tout particulièrement les élus que j'ai le plus côtoyés, ceux de la Commission Attractivité économique, présidée aujourd'hui par Daniel HICKEL. Et Daniel et tous les membres, recevez mes remerciements encore plus appuyés parce que nous nous sommes côtoyés de très près en accomplissant des missions très concrètes. Et puis, enfin, je veux remercier les services. C'est vrai que je suis exigeante parce que je viens du privé et que j'avais l'habitude d'un fonctionnement managérial assez direct, mais j'ai trouvé dans les services des personnes de très grandes compétences et qualités, et je ne vais pas pouvoir les citer tous, mais sous l'impulsion de Sylvain ROQUES, de Charlotte SORRIN, de toutes les équipes, Camille URI qui a fait un travail remarquable à l'opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc, Emmanuelle RIPERT-CHOLLET, et tous les autres. Vraiment, cela a été un énorme plaisir que de travailler avec

eux. Et, enfin, je crois que l'on peut être très fier du résultat que nous avons accompli. Plus de 30 000 emplois nets créés sur la dernière période. Bordeaux s'est placée numéro 1 en termes de création nette d'emplois. Je suis fière d'avoir participé à l'implantation de beaucoup d'entreprises ici à Bordeaux, UBISOFT, BETCLIC, HERMÈS, OVH, etc., et ce travail collectif, nous l'avons mené avec beaucoup de passion.

J'ai moi aussi beaucoup d'émotion, un petit pincement au cœur à quitter ma ville natale, mais je vous souhaite à tous une belle continuité, et une belle préparation des prochaines échéances.

Applaudissements dans la salle

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci chère Virginie, et je voudrais rendre hommage au travail que vous avez accompli dans votre délégation en nous faisant profiter de votre connaissance de l'entreprise, de la vie de l'entreprise, et aussi du réseau qui est le vôtre, et qui nous a permis d'attirer ici à Bordeaux beaucoup de nouvelles installations.

Et, puis, je voudrais aussi rappeler que votre loyauté politique à mon égard a été sans faille, donc je vous souhaite d'être heureuse dans ce qui est votre milieu naturel, même si vous avez aussi un peu le virus de la politique. Bonne chance à vous. Monsieur HICKEL.

M. Daniel HICKEL : Je voudrais simplement remercier Virginie CALMELS au nom de tous les membres de la Commission Attractivité économique et en mon nom personnel, Virginie, je t'embrasse.

Applaudissements dans la salle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2018 – ADOPTION

M. le Président Alain JUPPÉ : Cette séance va se terminer par des embrassades générales. On va reprendre le cours normal des opérations. J'ai oublié de vous faire voter le procès-verbal – pardon, c'était l'émotion – de la séance du 21 décembre.

Sur le procès-verbal, pas de demandes de modifications ? Bien. Il est adopté.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

M. le Président Alain JUPPE : Je vais demander à Jean TOUZEAU, s'il le veut bien, d'en assurer le secrétariat avec le soutien éventuel d'Anne WALRYCK.

Monsieur le Secrétaire de séance, je vous laisse la parole.

M. Jean TOUZEAU : Monsieur le Président, très honoré d'assumer cette séance exceptionnelle en tant que Secrétaire. Je crois être l'un des rares Maires qui, en 1995, étaient présents au moment où nous avons effectivement débuté ces deux décennies. Un certain nombre de mots forts ont été prononcés, que je partage, sur ces dimensions humaines, d'honneur, et surtout je voudrais souligner, combien vous avez, pendant deux

décennies, bien pris en compte cette fonction essentielle de Maire, et combien vous avez su écouter, être attentif à ces préoccupations, ces propositions des différents territoires.

Et puis, vous remercier tout particulièrement de l'attention que vous avez portée à cette Rive Droite à laquelle nous sommes, un certain nombre, extrêmement attachés, car elle est très populaire, et ce sont des remerciements sincères, Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je le sais, mon cher Jean, et je rappelle souvent que je suis aussi un Maire de la Rive Droite.

M. Jean TOUZEAU : Assumant cette fonction de Secrétaire, et étant l'un des deux Maires, je crois, qui sont toujours présents depuis 1995, je voulais simplement témoigner de tout ceci et dire que pour la République, c'est un acte essentiel que votre présence et l'enrichissement que vous allez apporter dans le cadre de ces nouvelles fonctions.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci mon cher Jean.

M. Jean TOUZEAU : Et je vais, bien évidemment, d'abord, entrer dans le cadre de cet ordre du jour avec les affaires qui sont regroupées. Il y en a 34 avec l'affaire n°35 qui portera sur une désignation.

Affaires regroupées :

- ✓ Délégation de Monsieur Christophe DUPRAT : affaire n° 2,
- ✓ Délégation de Madame Virginie CALMELS : affaires n° 3, 4 et 6 à 11,
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : affaires n° 12 et 13,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick BOBET : affaires n° 15 à 18,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François EGRON : affaires n° 19 et 20,
- ✓ Délégation de Monsieur Franck RAYNAL : affaires n° 21 et 22,
- ✓ Délégation de Monsieur Jacques MANGON : affaires n° 23 et 24,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PUJOL : affaires n° 25 à 27,
- ✓ Délégation de Madame Anne-Lise JACQUET : affaires n° 28 à 30,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel DUCHÈNE : affaire n° 32,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean TOUZEAU : affaires n° 34 et 35,
- ✓ Délégation de Madame Anne WALRYCK : affaire n° 36,
- ✓ Délégation de Madame Béatrice DE FRANÇOIS : affaire n° 37,
- ✓ Délégation de Monsieur Kévin SUBRENAT : affaires n° 38 et 39,

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Comme d'habitude, je mets ces délibérations aux voix. Est-ce qu'il y a des indications de vote sur certaines d'entre elles ? Monsieur DAVID.

M. Yohan DAVID : Juste pour préciser que sur la 8, Maison de l'emploi en tant que Président, non-participation au vote. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, la délibération 3, nous nous abstiendrons, et nous voterons contre la délibération 15.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Nous voterons contre la 17, VEFA.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est bien noté par le Secrétariat de séance. Les délibérations, sous ces conditions, sont adoptées.

M. DUPRAT

(n°2) Etude sur la mutation du réseau de bus vers l'énergie électrique - Demande de subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°3) Saint-Médard-en-Jalles - Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Métropole - Opération d'aménagement économique Galaxie 4 - Permis d'aménager / Etude d'impact - Déclaration de projet - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Mme CALMELS

(n°4) Association européenne du film d'animation Cartoon - Organisation de la manifestation Cartoon movie du 5 au 7 mars 2019 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°6) Association European France - Cotisation 2019-2020 pour la participation au concours European session 15 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°7) Convention 2019 entre l'association pour la formation et l'éducation permanente à Tivoli (AFEPT) et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°8) Maison de l'emploi, de l'insertion économique et de l'entreprise de Bordeaux - Programme d'actions - Convention de financement 2019 entre la Maison de l'emploi, de l'insertion économique et de l'entreprise de Bordeaux et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Monsieur DAVID

Mme CALMELS

(n°9) Convention cadre triennale de partenariat 2019 - 2021 entre Bordeaux Métropole et l'Office de tourisme et des congrès métropolitain (OTCM) et convention 2019 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°10) Convention de partenariat 2019 entre Bordeaux Métropole et Gironde Tourisme - Subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°11) Électrification des postes de paquebots fluviaux - Phase 2 - Demande de subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°12) Règlement d'intervention en faveur des tiers-lieux - Soutien 2019 à la SARL La Planche pour la création d'un tiers-lieu dédié aux métiers du bois à Bordeaux - Subvention métropolitaine à l'investissement immobilier - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°13) Convention financière 2019 entre l'association LE LAB ' Lieu animé de bien vivre ' et Bordeaux Métropole - Aide à l'investissement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°15) Programme d'investissement 2019 - Autorisations de programme ou d'engagement (AP/AE) -Instruction M4x - Révision des Autorisations votées et proposition de nouvelles autorisations pour 2019 - Adoption

Majorité

Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

M. BOBET

(n°16) Convention pour l'encaissement des produits de la vente de repas dans les sites de propreté et espaces verts par la Ville de Bordeaux pour le compte de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°17) BORDEAUX - SA d'HLM Mésolia Habitat - Acquisition en VEFA de 13 logements collectifs locatifs sociaux, sis, opération ' Marie Brizard Fondaudège ', 128 à 142 rue Fondaudège - Emprunts de type PLUS d'un montant global de 1 501 525 euros souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Délibération

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°18) BORDEAUX - SA d'HLM CDC Habitat - Acquisition dans le cadre d'un transfert de patrimoine de 156 logements collectifs locatifs sociaux, sis, Résidence Emile Counord, rue François Lévêque - Emprunt de type PTP d'un montant de 5 749 296 euros contracté au près de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°19) Direction des Archives - Exposition "Mémoire de pierre de la Grande Guerre" - Convention de partenariat avec les éditions Le Festin - Edition d'un livre - Fixation du prix de vente - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°20) Recours à des agents non-titulaires - Décision - Autorisation

Unanimité

M. RAYNAL

(n°21) Association "la Mémoire de Bordeaux Métropole" - Centre de documentation et de recherche - Subvention de fonctionnement 2019 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. RAYNAL

(n°22) Association Centre régional d'information jeunesse Nouvelle-Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2019 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°23) TALENCE - Mise en vente par adjudication d'un immeuble sis 12, 14, passage Sainte-Marie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°24) Bordeaux Brazza - Cession des îlots A7 et D1 à la société Eiffage Immobilier Atlantique - Modification de la délibération n° 2016-803 du 16 décembre 2016 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°25) Programme ' Signalisation routière 2019 ' - Proposition - Adoption - Décision – Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°26) Mérignac - Voie nouvelle Marcel Dassault - Demande de rémunération complémentaire - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°27) PESSAC - Opération de requalification de la rue Chateaubriand - Projet de voirie - Février 2019 - Confirmation de décision de faire - Approbation

Unanimité

Mme JACQUET

(n°28) Convention relative à la réalisation par le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et à la gestion administrative des points d'eau incendie privés - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme JACQUET

(n°29) Travaux de transfert des effluents de la station d'épuration de Cantinolle (Eysines) à la station de Lille (Blanquefort) - Confirmation de décision de faire

Unanimité

Mme JACQUET

(n°30) Travaux de valorisation du biogaz produit par la station d'épuration Clos de Hilde à Bègles - Confirmation de décision de faire

Unanimité

M. DUCHENE

(n°32) Cenon - Zone d'aménagement concertée (ZAC) Pont Rouge - Compte rendu d'activité comptable (CRAC) 2017 - Approbation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°34) Opération programmée d'amélioration de l'habitat de Renouveau urbain des Copropriétés dégradées (OPAH RU CD) - Refonte du règlement d'intervention en faveur des copropriétés dégradées ciblées dans le cadre de l'OPAH RU CD - Ville de Bordeaux-Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°35) Désignation d'un représentant de Bordeaux Métropole au sein du Conseil de surveillance de la Société anonyme d'habitations à loyers modérés CDC Habitat - Décision

Unanimité - Désignation effectuée

Mme WALRYCK

(n°36) Contrat de codéveloppement - Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) - Subvention triennale (2019-2021) pour l'accompagnement de 9 communes pour la définition d'une stratégie énergétique de leur patrimoine - Décision -Autorisation

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

(n°37) Convention de recherche et développement pour l'encadrement du projet de recherche ' Détermination des mécanismes de transfert de pesticides organochlorés vers des cucurbitacées et remédiation de sols agricoles contaminés en zone maraîchère ' - Décision - Convention - Autorisation -

Unanimité

M. SUBRENAT

(n°38) Convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la gestion du bassin versant de la Jalle de Blanquefort - Communauté de communes Médullienne - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SUBRENAT

(n°39) Conférence d'entente entre la commune de Gradignan et Bordeaux Métropole relative à la gestion du cours d'eau de l'Eau Bourde et de ses affluents - Décision - Autorisation

Unanimité

Affaires non regroupées :

M. ANZIANI

(n°1) Rapport d'avancement de la mutualisation 2018 - Information au Conseil

M. ANZIANI présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-Président. Juste un petit mot pour rendre hommage à la réactivité et à l'efficacité de nos services. Tous les dimanches matin, alors que plusieurs artères de la ville sont salies et même dévastées, ils interviennent avec beaucoup de rapidité, et cela leur demande, depuis des semaines et des semaines, une disponibilité et des efforts que je voudrais saluer.

À ce propos, je fais une petite anticipation par rapport à la discussion budgétaire de tout à l'heure, tout ceci nous coûte cher, très cher, coûte cher à la Métropole puisqu'il s'agit d'entretenir la voirie, le tramway, la collecte des déchets, etc. Nous avons chiffré cette dépense aujourd'hui à quelque chose comme 1,5 million. Nous avons eu une rencontre chez Monsieur Bruno LE MAIRE, il y a deux jours, qui ne nous a pas apporté grand-chose, il faut bien le dire. Nous avons fortement insisté - quand je dis « nous », c'est France Urbaine, l'Association des Maires de France, et tous les Maires qui étaient présents, Lille, Montpellier, Paris, etc. - sur la nécessité de tenir compte de ce surcroît de dépenses dans la contractualisation avec l'État. Vous savez que cette contractualisation, et le pourcentage de 1,35 à respecter, est difficile à tenir. Nous sommes tout à fait à la marge là. Donc, s'il faut ajouter à cela près de 1,5 million à 2 millions de dépenses supplémentaires, ce serait difficilement tenable. Il faut absolument que là-dessus cette demande soit prise en compte.

J'ouvre donc le débat sur la mutualisation. Qui est-ce qui souhaite s'exprimer ? Monsieur TURBY, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur GUICHARD.

M. Alain TURBY : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, juste quelques éléments.

Sur le propos général lié à la mutualisation en tant que telle, vous avez souligné effectivement les avancées. J'émetts cependant une petite crainte pour l'avenir, c'est-à-dire que si nous n'intervenons pas sur les charges de structure pour les petites collectivités qui souhaitent aller vers la mutualisation, malheureusement on risque d'arriver à une démarche de mutualisation qui continue à être freinée.

Dans votre propos, Monsieur le Vice-Président, vous avez souhaité mettre en exergue les quelques difficultés que nous rencontrons dans le process actuel, et un des process dépend de ma délégation, c'est celui lié au numérique, et à l'aménagement numérique de notre territoire. Effectivement, nous avons cette performance dans le service à l'usager que vous avez soulignée, liée au déploiement de la fibre optique, mais en fonctionnement interne, vous avez noté quelques difficultés. J'aimerais saluer le travail mené par la Direction générale du numérique et des systèmes d'informations, mené sur ces quatre dernières années qui a consisté à travailler sur des projets structurants et particulièrement lourds, et que nous avons du mal à envisager quand nous sommes élus, et même dans les services d'ailleurs, dans nos services communaux, tout simplement parce que quand vous avez une politique de convergence des applications qui est particulièrement lourde, on ne s'en rend pas compte. Dans l'audit qui a été fait, je rappelle qu'il y a 14 communes qui ont mutualisé, et si on rajoute Bordeaux Métropole, cela fait 15 entités qui sont aujourd'hui mutualisées sur la compétence numérique. Notre objectif, c'est de faire passer à l'horizon de 2020, 1 200 applications métiers à 600. Donc, c'est un travail de convergence et un travail structurant particulièrement lourd. C'est vrai que la priorité a été donnée à ces projets structurants particulièrement gourmands en énergie en termes de ressources humaines, et parfois on a pu constater que ce que j'appelle la « bobologie du quotidien » en informatique, a peut-être été un peu mise de côté ou un peu mal considérée. Je veux vous dire que nous en avons pleinement conscience. Nous avons développé le réseau des élus du numérique. Toutes les communes ayant mutualisé ces services peuvent aujourd'hui déléguer des élus de leur Conseil municipal pour venir participer à cette décision. Ce n'est pas le Conseil métropolitain délégué au numérique qui décide de la politique numérique du territoire. C'est vraiment l'ensemble des élus du numérique. Lors du dernier ordre du jour de cette instance, nous avons abordé le sujet de la mobilité. La Direction générale du numérique et des systèmes d'information est vraiment mobilisée là-dessus, et ce sera le chantier de l'année 2019 : ramener le service de proximité au sein des communes.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit là de faire le bilan de la mutualisation, et je crois que c'est un bon bilan. Monsieur le Vice-Président l'a évoqué, et je partage tout à fait son analyse. Je veux en profiter pour remercier l'ensemble des collaborateurs de la Métropole qui ont quelquefois avec difficulté dû intégrer ce phénomène de mutualisation. Aujourd'hui, il est là. Nous le vivons au quotidien. Au niveau de ma commune, j'ai souhaité mutualiser de façon un peu radicale, je ne le regrette pas du tout. J'avais déjà vu fonctionner ces processus dans le cadre de ma vie professionnelle. Donc, je les appréhendais avec peut-être plus de sérénité que certains d'entre nous.

Toutefois, je crois qu'il faut que nous soyons vigilants, Monsieur le Président, je l'ai évoqué hier en Bureau, au niveau de la proximité. Les Pôles Territoriaux Rive Droite (PTRD) peuvent se trouver en difficulté, notamment ceux qui auront en charge de mener avec nous les opérations de renouvellement urbain. Donc, je crois qu'il faudra porter un regard, une attention particulière sur ceci de telle sorte que ces opérations soient effectivement menées dans de bonnes conditions et que les personnels qui auront à les mettre en œuvre ne soient pas mis en difficulté. J'attire donc l'attention sur ce volet RH des Pôles territoriaux. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Max GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président. Juste une parenthèse, vous aurez bien noté que nous ne nous sommes pas associés aux nombreux messages qui ont eu lieu dans cette salle, c'était voulu parce que nous ne savons pas, et je ne sais pas personnellement écrire, traduire et même penser une forme de manichéisme qui n'est pas un mot insultant. Je voudrais parfois être capable d'avoir une démarche manichéenne qui ferait moins office de violence verbale. Ce n'est pas notre forme d'expression. Comme on savait ce qui allait se passer, nous sommes restés gentiment à écouter de fort belles interventions d'ailleurs, mais je m'engage, je peux vous le dire, cher Président, à ce que vous ayez nos sentiments dans les plus brefs délais.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Max.

M. Max GUICHARD : Donc, sur ce qui nous intéresse, le bilan de la mutualisation, à la lecture de ce rapport, nous ne pouvons que renouveler notre inquiétude quant à la réponse aux besoins des usagers et l'exigence des communes d'un service public réactif. L'objectif de la mutualisation consistait à rendre un meilleur service que celui rendu avant par les communes tout en contenant, voire réduisant les dépenses publiques, marotte des différents gouvernements qui se sont succédé ces dernières années. La mutualisation, comme la fusion de collectivités en communauté de communes (CDC), grande région ou le projet de métropolisation avec disparition du Département sont censés créer des mastodontes territoriaux plus efficaces, et plus proches des gens soi-disant. Or, c'est l'inverse qui se produit. Aujourd'hui, on demande de faire plus de proximité alors que les Pôles de décision se sont éloignés. Prenons l'exemple des écoles où le lien privilégié avec les communes et la réponse aux besoins sont aujourd'hui remplacés par une logistique métropolitaine lourde, où l'humain est noyé dans la bureaucratie à outrance.

Comment prétendre répondre au plus près aux besoins des habitants, à moyens constants, sans embaucher du personnel dans une Métropole qui connaît une forte dynamique démographique ? Aujourd'hui, les services et les Pôles territoriaux sont sous pression, et je tiens à saluer ici le dévouement des agents pour assurer la continuité du service public

malgré un manque de personnel qui se fait sentir de plus en plus fortement dans tous les services. Alors, on peut recevoir tous les Césars du monde possible, ou Oscar du monde possible, cela n'enlève pas les difficultés dans lesquelles nous sommes. La contractualisation nous condamne à contraindre nos dépenses de fonctionnement, et donc à ne pas embaucher alors que notre établissement est en pleine expansion avec de très nombreux projets d'investissement et des dizaines de milliers de nouveaux habitants chaque année attirés par le dynamisme de notre Métropole. La mutualisation des moyens humains et des infrastructures, si on veut qu'elle apporte réellement du mieux et du plus dans la vie de nos concitoyens, doit se donner les moyens financiers et humains pour répondre aux attentes fortes des habitants. Nous ne voulons pas de cette mutualisation à l'économie sans réels moyens et ambitions de faire mieux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, une intervention tout à fait rapide. C'est par rapport à la propreté. Moi, je pense qu'il faut distinguer la propreté au sens où il y a ce sentiment que la ville ne serait pas propre, que Bordeaux Métropole ne serait pas propre. Cela voudrait dire quoi ? Cela voudrait dire que l'on n'a pas assez d'agents sur le terrain ? On ne balaie pas suffisamment ? On n'a pas forcément les moyens qu'il faut. Je pense que ce n'est pas cela. En gros, on peut faire mieux sûrement, mais il y a des services, on a les moyens qu'il faut pour nettoyer. La cause, je pense, une des causes en tout cas, c'est la difficulté de gestion des déchets, et c'est souvent parce qu'il y a une prolifération des déchets que la ville est sale par moment et donne cette impression-là. Et ce n'est parfois pas qu'une impression. J'ai déjà évoqué le sujet à plusieurs reprises. Je pense qu'un des enjeux pour nous dans le futur, va être la réduction des déchets. Essayer d'aller vraiment vers une politique avec une moindre prolifération de déchets, et aussi un effort, je l'ai indiqué plusieurs fois, sur la citoyenneté et sur la prévention des déchets. Plus on aura une politique forte, massive, permanente sur la prévention des déchets, plus on aura une ville propre, et un sentiment de propreté qui sera renforcé. Je pense que c'est là une des clés du problème. Il ne s'agit pas uniquement de faire des coups, on a besoin de faire des coups, des opérations ponctuelles, c'est important, mais il faut que l'on travaille sur cette notion de prévention des déchets et on aura une ville beaucoup plus propre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Je voulais moi aussi, Monsieur le Président, prolonger ce qui a été dit sur l'effort des agents pour la mutualisation, mais en réalité, si j'interviens, c'est principalement pour les efforts de tous nos services métropolitains et municipaux après les saccages et les dégradations des samedis « Gilets jaunes ». Et vraiment, je tiens à m'associer à vos propos pour leur rendre hommage dans leur célérité et leurs interventions très efficaces. Je propose, pour ma part, que les casseurs bénéficient non pas de peine de prison sauf cas grave, mais de peine d'intérêt général et qu'ils contribuent, au sein de ces services, à la remise en ordre, à la réparation des dégâts qu'ils font, car en fait c'est notre patrimoine, et ils doivent en mesurer la gravité. C'est tout. Je voulais simplement m'associer à vous pour souligner cet effort, et envisager cette conséquence.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, et je m'associe à votre proposition qui est pleine de bon sens. Elle dépend des décisions des tribunaux qui pourraient les condamner à des peines d'intérêt général. Ce serait effectivement une bonne démarche. Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Oui, Monsieur le Président, quatre remarques rapides sur ce rapport mutualisation.

Un, pour revenir sur vos propos concernant les saccages à Bordeaux chaque samedi après-midi, bien sûr, pour remercier, à mon tour, les agents métropolitains et municipaux, et aussi pour revenir sur la question de plus en plus délicate des commerçants. On a eu l'occasion d'échanger là-dessus au dernier Conseil municipal, et donc pour vous dire que cet après-midi, en Commission permanente à la Région, Alain ROUSSET annoncera le montant global pour les 12 départements qui est un montant non-négligeable, même peut-être plus important que celui que vous aviez en tête, et que le règlement passera à la plénière des 4 et 5 mars.

Deuxième chose, pour dire - c'est dommage qu'il ne soit plus là - à Max GUICHARD sur les problèmes de mutualisation, d'éloignement de la population, je pense qu'un des enjeux aujourd'hui, c'est de travailler sur les articulations Métropole / extra-Métropole. Je profite des grands débats pour aller en écouter hors la Métropole. C'est assez intéressant de voir la vision que les extra-Métropolitains peuvent avoir du pays et de la Métropole. J'étais, samedi dernier, à Sadirac. Il y avait à peu près 70 personnes dans la salle, 4 ateliers. Et dans les conclusions, les habitants présents qui n'étaient certes pas forcément représentatifs, étaient bien plus allants que les élus sur tout ce qui était rapprochement des communes, fusions, communes nouvelles. C'était assez étonnant d'entendre cela, d'autant plus qu'il y avait le Maire qui était là, et le Député, je mets juste cela dans votre réflexion.

Troisième point, lors du rapport précédent, j'avais demandé, je ne crois pas que cela a été fait, que l'on ait des indicateurs objectifs sur le mal-être ou le bien-être du personnel. On le voit bien sur les arrêts de travail, sur des choses comme cela, pour que l'on mesure si le choc a effectivement été absorbé ou pas. Je sais que c'est dans le bilan social, mais j'ai parcouru ce rapport, et je n'ai rien vu là-dessus.

Quatrième point, ce qui me paraîtrait aussi intéressant, c'est que nous ayons en plus d'un rapport sur la mutualisation, l'autre pendant qui est la déconcentration, et notamment autour des directions territoriales que nous avons mises en place depuis quelques années. J'ai déjà pu le dire, dans certaines directions territoriales, cela fonctionne bien. Dans d'autres, cela a l'air plus compliqué. Il peut y avoir concurrence entre ici et les directions territoriales, mais je pense que ce mouvement de déconcentration est absolument indispensable, et je suis preneur à un moment ou à un autre d'un point sur cette réalité mutualisation/déconcentration. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Là aussi, ce n'est pas parce que c'est une séance exceptionnelle que l'on va faire preuve d'un consensus général, mais je suis tout à fait d'accord avec les orientations que vous dessinez, et que l'on a déjà d'ailleurs largement mises en oeuvre. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, à mon tour de remercier les élus et les services qui gèrent cette mutualisation doublement à la carte qui est ambitieuse et exigeante puisque c'est à la fois au choix des communes et au choix des domaines. Et d'ailleurs, je suis intervenu hier en Bureau pour demander d'avoir une vision plus fine puisqu'effectivement 70 % des communes, 20 sur 28, 80 % de

la population, ont au moins un domaine qui a été mutualisé. D'ailleurs, je parle de service commun plus que de service mutualisé, qui est plus juste à mes yeux puisque c'est un service commun entre la Métropole et les communes pour respecter la double autorité hiérarchique métropolitaine et fonctionnelle communale. Ma demande a été également de savoir où en est par rapport à l'ensemble des services potentiellement mutualisables. Nous avons un certain nombre de services mutualisés dans un certain nombre de communes, mais si on voulait avoir une vision vraiment plus fine, il faudrait aussi savoir où on en est sur les possibilités globales de la Métropole. Cela donnerait un chiffre plus fin, à mon avis, plus exact que 70 % des communes qui ont mutualisé au moins un domaine, une compétence qui peut être très restreinte. Et puis également présenter par commune, et pas par domaine le nombre de domaines mutualisés par commune, pour avoir aussi une vision un peu plus claire du territoire.

Et enfin, cette montée en puissance de la Métropole pose question sur la gouvernance et le rapport aux habitants. Cela a été dit. Je crois que, dans la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), il était prévu qu'une partie des élus métropolitains soit élue au suffrage universel direct. Je pense que c'est une chose qui devient de plus en plus importante et prégnante et que nous devons mettre en place pour avoir un meilleur lien entre les habitants de la Métropole et avoir un véritable débat démocratique à l'échelle métropolitaine dans le cadre des élections municipales et métropolitaines. Nous devrions avoir au minimum 50 % des élus métropolitains, élus sur des listes métropolitaines pour avoir ce vrai débat à l'échelle de la Métropole, en complémentarité des 28 élections municipales qui définissent les projets municipaux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? **Monsieur le Vice-Président.**

M. Alain ANZIANI : Quelques mots de réponse, d'abord, pour vous remercier de toutes vos réflexions et dire que je partage tout à fait ce que vient de dire **Monsieur TURBY** sur l'importance du chantier numérique qui est tout à fait considérable, et également sur le fait que c'est très bien que la notion de proximité informatique puisse être un des sujets majeurs des mois qui viennent.

J'ai entendu tout à l'heure **Max GUICHARD** nous dire que nous faisons cette opération sans embauche. Ce n'est pas tout à fait exact, et notamment page 20 du rapport, vous verrez que nous avons recruté. Mais nous avons recruté avec une masse salariale constante, par des jeux de mobilité interne notamment.

Sur les déchets, je pense qu'effectivement ce qu'a dit **Gérard CHAUSSET** est tout à fait exact. C'est une politique très difficile à mener. Nous avons, nous, à Mérignac, eu un exemple avec Zéro déchet, cette opération qui a rencontré beaucoup de succès. Maintenant, il faut la généraliser. C'est un problème de pédagogie et d'apprentissage, mais il faut peut-être aussi maîtriser les déchets à leur fabrication, si j'ose dire, à leur origine. C'est peut-être plus simple d'ailleurs de voir avec les producteurs comment on peut arriver à faire en sorte qu'il y ait moins de déchets, tout en incitant la population à avoir un comportement plus vertueux.

Monsieur FELTESSE a signalé tout à l'heure son souhait d'avoir un indicateur plus objectif du mal-être ou du bien-être. En réalité, nous en avons un puisque nous avons le baromètre social. Il est tout à fait intéressant puisque cette année, il montre que la satisfaction sur le bien-être au travail s'est améliorée, et que l'on en revient à un niveau qui est celui de 2015. Donc, le choc, si on peut parler comme cela, de la mutualisation est en train d'être absorbé par nos agents.

Je suis totalement d'accord avec cette idée qu'il faut que l'on fasse un bilan, et voir si on peut déconcentrer davantage. Beaucoup de choses ont été faites. Par exemple, en matière de RH, je ne l'ai pas signalé tout à l'heure, les Pôles territoriaux aujourd'hui peuvent recruter des contrats à durée déterminée, sur de courtes périodes, sans passer par la Centrale. Donc, cela donne beaucoup plus de fluidité, et d'adaptabilité au système, mais c'est un chantier permanent de savoir si on passe à un acte II de la mutualisation. Ce sera, sans doute, pour le prochain mandat que la question se posera.

A Clément ROSSIGNOL-PUECH oui, il faut que l'on fasse l'étude des services mutualisables, cela me paraît une bonne idée. Sur les services par commune, si j'ai bien compris son interrogation, il me semble que nous pouvons l'avoir dans le rapport. Peut-être que ce n'est pas d'une lisibilité totale, mais si on regarde la grande carte de la page 12, on peut, certes avec un petit travail, voir ce que chacune a mutualisé. C'est vrai que ce travail, on peut le faire, et présenter par commune les différentes fonctions qui ont été choisies par nos équipes municipales. Voilà, je n'ai pas d'autres précisions.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-Président. Je crois que sans faire cocorico, on peut dire que nous avons réussi le passage de la Communauté urbaine à la Métropole. La catastrophe annoncée par certains n'a pas eu lieu. On le doit d'abord à la méthode que nous avons adoptée, volontariat et proximité pour résumer. On le doit au bon pilotage de l'opération qui a été fait sous la houlette du Vice-Président en charge de cette question, Alain ANZIANI. On le doit aussi à notre administration, à la Direction générale qui a bien pris en charge tous les aspects de cette opération, et puis, on le doit à la capacité d'adaptation de l'ensemble de nos salariés. C'était une petite révolution, et ils ont su s'y adapter. Je me réjouis que le bien-être au travail soit plutôt en amélioration. L'un des paramètres qui doit peut-être être interprété avec prudence, celui de l'absentéisme, est en amélioration, et comme vous l'avez dit, on revient au niveau 2015 et au niveau antérieur au lancement de ce processus. Il y a encore beaucoup à faire, et tout l'art est arrivé à concilier deux préoccupations qui peuvent apparaître contradictoires, c'est-à-dire la recherche d'économies d'échelle grâce à la mutualisation, mais d'un autre côté, la proximité. Et on voit bien aujourd'hui dans le grand débat, dans tous les débats qui ont lieu, l'exigence extrêmement forte de nos concitoyens de garder ce lien de proximité avec leurs élus, et tout particulièrement avec les élus municipaux. C'est pour cela que sur le mode de scrutin, il faut bien réfléchir, et s'engager dans une réforme qui a certes une logique institutionnelle, mais qui ne doit pas remettre en cause cette proximité. Monsieur le Sénateur, vous qui êtes un législateur.

M. Alain CAZABONNE : Oui, je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais ce sont justement les propos de Monsieur ROSSIGNOL-PUECH qui n'est plus là, qui m'amènent à réagir. Sur la mutualisation, vous le savez, j'avais été d'une prudence extrême tout en ne la refusant pas d'autant plus que vous la proposiez, Monsieur le Président, d'une manière tout à fait ouverte et sur la base du volontariat. Ce que j'avais souhaité, la mutualisation de notre service d'informatique, mon successeur l'a engagée, et je trouve cela très bien. Dans la mesure où la proximité est maintenue, c'est une démarche qui peut être envisagée.

Sur le mode d'élection, je veux être très clair. On en a discuté encore cette semaine au Sénat. Il faut arrêter cette tarte à la crème de dire : « Il faut élire directement » les Conseillers métropolitains qui aujourd'hui sont élus au suffrage universel via les communes. Et l'étude qui a été menée par le Sénat est simple : si on veut élire tous les Conseillers métropolitains au suffrage universel, c'est la disparition à terme des communes. Il faut parler clair. On sait très bien que ce mode de scrutin fait que des communes ne seront pas représentées à la Métropole, et cela deviendra à ce moment-là

une collectivité de plein droit, ce qui fait que ce n'est pas possible non plus de cumuler les exécutifs d'un Conseil municipal avec les exécutifs de la Métropole. Il faut être clair là-dessus, ou on va jusqu'au bout, mais pas à moitié, en élire la moitié au suffrage universel direct d'un côté. Enfin, c'est surréaliste ! Donc, il faut bien mesurer les conséquences d'une telle démarche.

M. le Président Alain JUPPÉ : On débattera au Sénat qui est un gardien vigilant des libertés communales. Je vous rappelle que nous avons le budget à examiner, et que donc, il faut avancer. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : On atterrit dans ce débat. L'importance, en effet, c'est le maintien de nos communes, mais surtout pas en plus, surtout pas d'avoir un Président de la Métropole souverain, souverain par rapport aux communes, et je dirais un MACRON Bis ici, moi, je n'en veux pas.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bon, si j'avais eu la perspective de devenir souverain, peut-être que je serais resté, mais c'est trop tard si je comprends bien.

Sur ce bon rapport, on vote. Il y a un vote ?

M. Jean TOUZEAU : Non, c'est une information.

Communication effectuée

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, je vous laisse reprendre la suite.

M. Jean TOUZEAU : Madame CALMELS, l'Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique – la Zone d'aménagement concerté Saint-Jean Belcier – La modification du Plan local d'urbanisme.

Mme CALMELS

(n°5) Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique - Zone d'aménagement concerté Saint-Jean Belcier - Modification du Plan local d'urbanisme (PLU) par déclaration de projet pour l'îlot Amédée Saint-Germain - Décision - Autorisation

Virginie CALMELS présente le dossier

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, mes chers collègues, Madame la Vice-Présidente, à travers cette délibération, il nous est demandé d'approuver la mise en compatibilité du PLU avec le projet d'aménagement urbain du secteur Amédée Saint-Germain avec ses 550 logements, ses 5 000 m² de commerces, et 40 000 m² de bureaux.

En premier point, il nous est proposé de supprimer le coefficient de végétalisation de plusieurs zones du projet. Ce coefficient de végétalisation a été instauré dans le plan local

d'urbanisme (PLU) de 2016 à Bordeaux, et il ne s'appliquait déjà qu'à deux secteurs. Précisément, c'était l'OIN et Claveau. Nous l'avons regretté, lors du vote en décembre 2016, et là, aujourd'hui, on nous demande une nouvelle exception pour l'un des deux secteurs qui précisément étaient concernés par ce taux de végétalisation à savoir l'opération d'intérêt national (OIN). Il nous est proposé de remplacer cette obligation de résultat par une obligation de moyens. Cela représente pour nous un danger. Cela veut dire quoi une obligation de moyens ? C'est que si c'est possible, on plante. Si c'est impossible ou difficile, on ne plante pas, et on prend le risque de créer en cœur de quartier un îlot de chaleur. Il suffit de se référer à la page 10 de la déclaration de projet pour le vérifier. D'autant plus que la seule rangée de platanes centenaires du quartier a déjà été abattue en décembre 2018.

Je vous invite aussi à regarder le croquis qui concerne la Place des Citernes qui est considérée comme la pièce majeure de l'axe du projet, et fédératrice de l'ensemble, nous dit-on, en page 66 du document. Vous regarderez qu'il s'agit d'une place qui est complètement minérale. 3 500 m² de place qui manque d'implantation du moindre arbre, où il n'y a pas la moindre ombre pouvant figurer sur le croquis qui nous est présenté. On fabrique Place des Citernes un nouvel îlot de chaleur en cœur de quartier. Nous considérons que la délibération fait trop l'impasse sur la végétalisation de ce nouveau quartier. Certes, il nous est proposé des petits squares que l'on visualise bien sur le plan, page 7, avec un petit parc arboré, une pièce végétale de 3 000 m², mais si l'on observe les commentaires des habitants dans le cadre de l'enquête publique qui a eu lieu, on remarque qu'ils souhaitaient tous plutôt un grand parc et des équipements sportifs de plein air.

La deuxième observation consiste à dire que la suppression du coefficient de végétalisation que je viens d'évoquer ne peut pas être compensée, comme cela nous est présenté, par la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments. Nous ne comprenons pas comment la performance énergétique d'un bâtiment peut servir de compensation à une autre obligation, à un autre impératif. Et en plus, proposer de réduire la consommation d'énergie de 20 % par rapport à la réglementation en vigueur, vous en conviendrez est totalement insignifiant, et j'ai envie de dire même inacceptable. Ce que l'on vous demande, c'est pourquoi ne pas envisager d'appliquer d'ores et déjà la RT 2020, la réglementation thermique 2020 qui prendra la suite de la RT 2012, début 21. Je vous rappelle que cette nouvelle réglementation thermique vise à réduire toujours plus la consommation d'énergie en allant, et c'est la nouveauté, vers des bâtiments à énergie positive, c'est-à-dire qui produisent autant d'énergie, chaleur et électricité qu'ils en consomment. Cette réglementation imposera, à partir de 2021, que toutes les nouvelles constructions soient obligatoirement à énergie positive, c'est ce que l'on appelle les bâtiments à énergie positive (BEPOS).

Regrettons que, dans ce quartier qui se veut emblématique de ce que sera le Bordeaux des années à venir, nous n'anticipons pas, au motif que l'on va construire dès 2019, sur la réglementation qui va nous aider à construire cette Métropole à énergie positive que nous avons d'ores et déjà considérée comme étant un impératif. Je regrette que là, nous soyons totalement en-dessous de ce qui devrait être la norme d'un nouveau quartier.

Et enfin, troisième et dernière observation, très brève, c'est pour nous aussi un aspect important de l'évolution de ce quartier d'Euratlantique, c'est sa gouvernance. Nous souhaiterions qu'un Comité de suivi puisse être mis en place avec pas seulement les trois Maires concernés, mais en élargissant à l'ensemble du Conseil de Bordeaux Métropole pour que nous nous appropriions les uns et les autres peut-être davantage cet immense projet qu'est l'Euratlantique. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. D'autres interventions ? Il n'y en a point. Madame la Vice-Présidente.

Mme Virginie CALMELS : Oui, Monsieur HURMIC, plusieurs points dans votre intervention.

Vous soulignez souvent ce qui ne va pas, mais soulignons aussi ce qui va bien. Je pense qu'il y a des points importants dans ce projet sur l'apaisement des flux de circulation et la diversification des axes à la fois d'entrée et de sortie du quartier. Le sujet de la mobilité est quand même au cœur des préoccupations de la Métropole, et je crois que cette délibération permet de répondre positivement à cette problématique.

Sur la minéralisation de la place, oui, vous le savez, on a déjà eu ce débat. Il y a des appels à projets. Il y a de la concertation, et il y a des choix qui sont faits. Il y a aussi des perceptions plus personnelles. Moi, je partage la vôtre, j'aime beaucoup les arbres, mais on voit aussi que dans la modernité des villes et dans une question aussi qui est liée aux entretiens et à l'avenir du développement de ces quartiers, il est fait de la place à la minéralité.

Sur ce que vous soulignez comme étant une défaillance de compensation, oui et non, Monsieur HURMIC. Le fait que l'on ait de la performance énergétique contribue bien à cet objectif commun qui est, quand même, de diminuer les impacts négatifs sur l'environnement. Je comprends ce que vous dites, vous préféreriez que ce soit « fromage et dessert », et pas « fromage ou dessert ». Mais on œuvre, et l'OIN est quand même très active en la matière, à améliorer les sujets environnementaux sur ces nouveaux quartiers.

Enfin, en ce qui concerne la gouvernance de l'OIN - c'est ma casquette de Présidente pour quelques heures de Bordeaux Euratlantique - il n'est pas prévu de modification de la gouvernance. En revanche, il est prévu, et nous en avons parlé avec Éric ARDOUIN de faire un point régulier sur le développement de l'OIN au sein même de cet hémicycle pour effectivement associer les Conseillers métropolitains à ces décisions et à ce projet qui, comme vous le savez, est de 2 500 000 m² et qui va contribuer à continuer cette transformation de Bordeaux pour les nombreuses années à venir. Donc, je pense que cela passera en Bureau et probablement en Conseil dans le courant du semestre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Quand j'analyse le dossier, je vois que les modifications qui sont introduites permettent de diminuer de 25 % l'artificialisation des sols, de planter 186 arbres, soit 12 fois plus qu'aujourd'hui, et obligent les promoteurs à végétaliser les cœurs d'îlots. Elles s'accompagnent de la création du Jardin du Sacré-Cœur sur 7 500 m². C'est vrai tout cela. Donc, on ne peut pas dire qu'il y ait un recul spectaculaire de la végétalisation.

Avec les explications qu'a données Madame CALMELS, je mets donc aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame
CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,
Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Nous pouvons donc passer, Monsieur le Secrétaire de séance.

M. Jean TOUZEAU : Nous passons au dossier n°14, **Monsieur BOBET** : le Budget primitif 2019.

M. BOBET
(n°14) Budget primitif 2019 - Adoption

Monsieur BOBET présente le dossier

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci **Monsieur le Vice-Président** pour cette présentation, comme toujours très claire et très synthétique, le débat est ouvert.

Madame FERREIRA, Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Véronique FERREIRA : Merci **Monsieur le Président**. C'est finalement le dernier budget de la mandature qui nous est ici présenté, et comme tout budget, forcément il a des particularités, mais on y retrouve quand même un certain nombre de constantes. Et je voudrais mettre l'accent en particulier sur quatre d'entre elles.

Première caractéristique, j'ai envie de dire, je ne vais pas en parler longtemps parce que cela fait l'objet du premier rapport, la question de la mutualisation et du transfert de compétences que nous avons connue tout au long de ce mandat. Et on l'a dit, **Alain ANZIANI** l'a rappelé, si cela ne dégage pas encore véritablement d'économies pour ne parler que budgétairement, on ne peut pas dire pour autant que cela plombe notre budget. Même si on a eu besoin de frais de structure et de dynamique des charges, le tout arrive à s'équilibrer. Il faut dire aussi que, financièrement, cela fonctionne parce qu'il y a eu l'intelligence de mettre de la mutualisation à la carte. Et financièrement, cela fonctionne également parce que, contrairement à ce que l'État a l'habitude de faire avec les collectivités territoriales, lorsque la Métropole a mutualisé, on a eu un ajustement qui se fait systématiquement à ce niveau-là. Pour autant, on a vu que forcément il y a des coûts et un certain nombre de questions de proximité. Je ne veux pas être redondante, mais il me semble qu'une des pistes que nous avons à explorer pour cette année, et bien évidemment pour le futur mandat, c'est peut-être de faire attention à l'hyper expertise que parfois nous développons dans cette grande maison qu'est la Métropole. Pour de l'opérationnel, il faut parfois une certaine polyvalence. Polyvalence que nous avons dans nos communes, que nous avons peut-être un petit peu moins ici, et qui, d'un point de vue du bien-être au travail et d'un point de vue financier, allégerait le tout. Sachant que je tiens à dire qu'en ce qui me concerne, moi, j'ai toute confiance dans les agents du service public quand il s'agit de leur capacité de productivité, et je ne ferai pas de comparaison avec les agents du privé.

Deuxième constante, des investissements ambitieux avec une part très, très importante sur les transports. Vous venez de le rappeler, **Monsieur le Vice-Président**, 651 millions pour le budget politique transport tout confondu investissement et fonctionnement. J'en profite parce que l'on a assez réclamé pour remercier **Monsieur le Président** sur le supplément du fonds d'investissement communal (FIC), donc cette fameuse année que nous avons tant réclamée à cor et à cri, elle arrive. Ce serait quand même dommage de ne pas dire merci à ce niveau-là. Et noter une augmentation des transports en commun de 8 %. Ces investissements sont ambitieux, et forcément cela nous amène sur un nouveau cycle d'emprunt, sachant que l'on constate que 51 % de notre encours de dette est attaché au budget transport de manière globale. Ces investissements, il va falloir les tenir.

Du coup, troisième caractéristique qui est plus récente, cette fois-ci, c'est la question de la contractualisation, c'est-à-dire de l'imposition forcée de notre encadrement des dépenses. Vous l'avez rappelé, Monsieur BOBET, nous n'avons, cette année, qu'une marge de 2,38 millions d'euros. C'est extraordinairement peu ; d'autant plus que cette marge fait le lien avec notre quatrième caractéristique qui est peut-être la plus importante, à savoir le contexte permanent de l'atonie de nos recettes. Vous avez cité un petit calcul, Monsieur BOBET, marqué effectivement dans le rapport. Quand on regarde entre 2013 et 2019, si on additionne la baisse de nos DGF, la baisse de nos allocations compensatrices et l'augmentation de notre contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), on en est sur cette période, c'est-à-dire quasiment l'ensemble du mandat, à 387 millions d'euros. 387 millions d'euros, c'est la moitié de notre budget consacré à la politique transport cette année. Si on a besoin de faire un ratio, je trouve que celui-là est quand même relativement important. Surtout qu'il y a une petite subtilité ces dernières années. Au début, nous avons subi la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Nous avons tous hurlé là-dessus. Maintenant, la DGF au niveau national ne baisse pas, mais, en fait, pour notre collectivité et pour plusieurs autres communes, elle baisse de fait. Et parallèlement, et cela, on le chante un petit peu moins sur les toits, les allocations compensatrices, elles, sont en train de baisser tout simplement parce que l'on a de plus en plus d'allocations qui rentrent dans des variables d'ajustement, ce qui n'est pas affiché, mais qui, au point de vue des budgets est relativement important.

Donc, j'ai l'impression Monsieur le Vice-Président que tous les deux, on est en train de jouer les Cassandra depuis des années. Et c'est vrai que c'est assez compliqué parce que quand on regarde notre épargne brute, elle s'améliore. Elle s'améliore cette année de 5,5 %, tous budgets confondus, ce qui est absolument remarquable. Et en même temps, et ne voyez, s'il vous plaît, aucune connotation politique dans ce fameux emploi de « en même temps », elle se dégrade. Alors, nous, élus, on le sait, mais je ne suis pas sûre que nous l'ayons véritablement intégré. C'est-à-dire que l'on y croit. Mais je me mets deux secondes à la place des citoyens qui écoutent nos débats budgétaires, comment leur expliquer que nous avons une bonne gestion de la Métropole, que pour l'instant les ratios sont au vert, que l'on a un taux d'épargne brute qui augmente, mais que l'on sait parfaitement que pour les années à venir, c'est en train de s'effondrer. Et on le voit avec notre besoin de financement qui, lui, parallèlement, augmente de façon relativement importante. J'ai eu l'occasion de le dire lors du Débat d'orientations budgétaires, j'ai l'impression et je sais que je ne suis pas la seule qu'il y a une sorte d'attaque - le mot est fort, et peut-être trop fort, mais c'est quand même un sentiment - sur la capacité d'autonomie des collectivités territoriales.

Monsieur le Président, vous allez partir au Conseil constitutionnel, c'est le lieu où on va bien évidemment parler de la constitution, et je vous demande, mais je suis sûre que vous le ferez, d'alerter sur le fait que si on continue les attaques sur les collectivités territoriales, on va perdre ce qui fait notre Nation, ce qui fait notre État. Notre décentralisation a permis à la Nation française de tenir, et je sais que vous mettrez tout votre poids pour essayer de conserver au maximum, ce qui fait notre particularité.

Monsieur le Président, vous empruntez une nouvelle route, qu'elle vous soit belle, et agréable à parcourir.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci ma chère Vice-Présidente. Sans faire acte de lobbying, je tiens compte quand même de vos conseils sur le Conseil constitutionnel. Il se trouve que, dans les questions que la Commission des lois me pose, elle veut savoir ce que mon expérience personnelle peut apporter au Conseil constitutionnel. Je dirai justement que le fait d'avoir été 12 ans élu local à Paris, et puis ici, 22 ans, me permettra d'avoir une appréciation des relations entre l'État et les collectivités territoriales, on ne peut

plus proche du terrain, et meilleure que certaines visions strictement juridiques. Je retiens bien votre appel. Ensuite, Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, chers collègues, l'exercice budgétaire s'avère de moins en moins aisé, d'année en année, au regard des besoins qui ne faiblissent pas d'une part, et des recettes de moins en moins dynamiques de l'autre. À cette équation déjà complexe s'ajoute une nouvelle donnée avec la contractualisation qui nous lie les mains sur les dépenses de fonctionnement. Ainsi, si nos ratios de gestion sont toujours globalement satisfaisants, nous devons avoir à l'esprit que la situation financière de la Métropole est appelée à se tendre du fait de nos engagements en matière d'investissement, mais aussi d'un risque d'explosion de nos dépenses de fonctionnement dans le cadre du budget transport en lien avec le vieillissement du réseau et son extension. Nous vous faisons une proposition, c'est de mettre en place un PPF, un Plan Pluriannuel de Fonctionnement pour visualiser de manière glissante l'évolution de nos dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, nous avons noté avec déception le fait que le seul volet qui accuse une baisse de ses crédits est le volet Haute qualité de la vie qui diminue de $-2,16\%$. Pourtant les enjeux sont particulièrement significatifs sur de nombreuses politiques publiques concernées par ce volet : les déchets, la thématique énergie, climat, développement durable notamment.

Les derniers éléments présentés dans le cadre du rapport annuel sur le développement durable nous ont pourtant démontré que nous ne nous situons pas à ce jour sur la bonne trajectoire pour atteindre ces objectifs.

Concernant la politique climat, nous vous invitons à lire ou à relire, si ce n'est déjà fait, les rapports de WWF sur le défi climatique des villes publié fin 2018. À travers un travail minutieux, il s'est agi pour cet organisme de traduire localement pour 10 métropoles françaises l'objectif international de l'Accord de Paris et de définir un budget carbone, c'est-à-dire le volume maximal de gaz à effet de serre que nous pouvons encore émettre pour atteindre une concentration maximale dans l'atmosphère sans risquer de dépasser un niveau trop élevé de hausse de température à l'échelle de notre planète.

Pour ce qui concerne la Métropole bordelaise, nous disposerions ainsi de sept années de droit à émettre au rythme annuel actuel pour définir les objectifs. Dans ce rapport, WWF propose également des scénarii. Sans nous appesantir sur les détails, sachez que pour être dans la bonne trajectoire, nous devrions viser une baisse de -44% au minimum de nos émissions globales si on veut atteindre l'objectif de $-1,5^{\circ}\text{C}$, voire de -80% si on veut atteindre l'objectif de -2°C alors que notre Plan climat affiche un objectif de -27% . Vous l'aurez compris, l'urgence climatique, c'est maintenant qu'elle se pose. De nombreuses collectivités s'engagent d'ailleurs aujourd'hui dans un Budget climat via, par exemple, la mise en place d'une comptabilité analytique permettant l'évaluation de l'impact carbone de chaque dépense. Cet outil peut s'avérer indispensable et nécessaire pour s'engager au mieux dans cette voie. Nos actions devraient d'ailleurs idéalement être définies selon une analyse de leur rapport coût-efficacité comparant, selon un raisonnement en coût global, le coût de l'action et les recettes économiques qu'elles engendrent. Le coût de l'action gagnerait à être mis au regard du coût de l'inaction établi en tenant compte de la vulnérabilité du territoire au changement climatique et de ses mutations nécessaires. Or, ce coût de l'inaction n'est que rarement, pour ne dire jamais, évalué.

Pour conclure, nous voterons ce Budget 2019, car il comporte toute une série d'investissements que nous jugeons utiles et nécessaires pour l'agglomération et ses habitants, mais nous vous alertons sur le risque de différer trop longtemps une grille de lecture qui finira par s'imposer à nous.
Nous vous remercions.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame. Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, chers collègues, beaucoup de choses ont déjà été dites lors du rapport des orientations budgétaires, mais permettez-moi de m'arrêter sur deux ou trois points.

D'abord, nous voulons nous féliciter d'un niveau d'investissement qui reste élevé, et qui permet de continuer à construire des projets sur notre agglomération. Si, comme nous l'avons dit, les dotations continuent de baisser, ce haut niveau d'investissement, nous le devons non à la contribution de l'État, mais aux impôts tout en ayant maintenu les taux. La croissance démographique, la bonne santé relative de l'économie sur notre territoire nous donne ce que l'on appelle dans le jargon *un effet base*, et tant mieux. Mais voyons bien que cet effet base a ses limites. Nombre de collectivités, notamment en périphérie de Bordeaux, ont connu un retour de bâton. En effet, si cet effet base permet d'augmenter nos finances, nous allons vite être rattrapés, si ce n'est déjà le cas, par le fait qu'il faut ou qu'il faudra répondre aux besoins croissants de cet apport nouveau. Besoins en termes de transport, on le voit déjà, mais aussi de voirie, d'assainissement, de déchets. Cet effet base ne marche qu'un temps, et les projections ne peuvent en la matière que nous inquiéter. Nous pouvons craindre qu'à terme la dégradation de nos finances finisse par dégrader les services à la population et aux entreprises. Il y a là un paradoxe pour les défenseurs de la doxa libérale qui voient dans les dépenses publiques seulement un déficit, n'ayant d'yeux que pour les profits. Or, ceux-ci ne peuvent exister sans des infrastructures solides qui permettent le développement économique, le déplacement des salariés et des marchandises. La dégradation de nos finances peut avoir de lourdes conséquences sur le développement même de notre économie.

Enfin, nous voulons une nouvelle fois exprimer notre opposition à la contractualisation avec l'État. La quasi-stabilité des effectifs des fonctionnaires dans notre établissement, alors que la population augmente, va nous mettre en difficulté pour répondre aux besoins de la population et instruire des projets. D'ores et déjà, nous rencontrons des difficultés pour les mobilités ou dans nos Pôles territoriaux. En contractualisant, nous nous sommes lié les mains. Or, la question qui est devant nous n'est pas de courber l'échine, mais de construire des actes de résistance pour faire face au diktat de l'Élysée et de Matignon, par exemple, en mettant notre budget en déficit.

Dans ces circonstances, notre groupe s'abstiendra sur ce budget.

M. le Président Alain JUPPÉ : Juste une petite remarque : la contractualisation, ce n'est pas l'Élysée et Matignon, c'est la loi. Donc, sans contractualisation, nous nous exposons aussi à une baisse de nos dotations ou à une sanction qui aurait été plus pénalisante.
Monsieur TURBY.

M. Alain TURBY : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, je remercie bien sûr Patrick BOBET pour sa présentation. Juste un élément qui a été avancé et pour faire le lien avec la présentation du premier rapport par Alain ANZIANI tout à l'heure. Le but de la

mutualisation, c'est de générer des économies, et parfois pour générer des économies, il faut savoir investir. C'est le choix qui a été fait en matière de numérique. Le poids du numérique dans le budget évoqué par Monsieur le Vice-Président, est assez éloquent. Je voulais juste signaler qu'il va y avoir encore deux années d'investissements assez lourds comme cela qui devront être effectivement prévus, mais qui vont générer d'ici deux années les premières économies réellement perceptibles sur l'intégralité du budget métropolitain, notamment sur les impacts liés aux systèmes d'information par la politique de convergence que j'ai évoquée tout à l'heure.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur Yohan DAVID.

M. Yohan DAVID : Oui Monsieur le Président, chers collègues, je voulais vous parler des clauses d'insertion. On en parle souvent dans la Commission Finances et j'interviens sous le contrôle de Patrick BOBET. Un budget, c'est aussi des dépenses, et ce qui est intéressant dans la dépense, c'est la mobilisation des dépenses publiques. L'année dernière, nous avons battu un record sur les clauses d'insertion en heures engagées où sur les budgets de Bordeaux Métropole, nous avons atteint presque 300 000 heures d'insertion en engagé. Si je rajoute celles de la Ville de Bordeaux, cela nous fait plus de 500 000 heures engagées. C'est autant de sorties positives à l'emploi, de solutions, mais là, à l'échelle de notre territoire qui sont extrêmement riches. Et puis, comme tout à l'heure, certains disaient qu'il y aurait pu y avoir des cartes postales qui vous seraient données, si toute personne qui a trouvé du boulot grâce aux clauses d'insertion, Monsieur le Président, grâce à vous, vous envoyait une carte postale, votre boîte aux lettres serait bien trop petite. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Je crois que l'on a développé là, effectivement, une action très positive. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Madame WALRYCK.

Mme Anne WALRYCK : Oui Monsieur le Président, chers collègues, je voulais rebondir sur les propos de Madame CASSOU-SCHOTTE pour dire que nous avons, au contraire, un effort sans précédent sur la politique Haute qualité de vie, dans le cadre du plan d'action que nous avons voté le 7 juillet 2017 dont j'ai fait état des avancées lors d'un précédent Conseil métropolitain. Bien entendu, il est très, très difficile de quantifier à l'euro près l'engagement traduit dans le budget, un budget d'investissement et de fonctionnement, parce que la Haute qualité de vie est éminemment et par essence transversale. Quand on regarde dans le détail, on pourrait très bien rattacher un grand nombre d'actions et d'investissements. Y faire entrer, par exemple, la politique de mobilité qui est un des leviers, vous le savez, essentiels de notre politique en même temps que la rénovation énergétique du bâti et des logements.

Sur le coût de l'inaction, la mesure. Vous dites « Il n'y a pas ». Si, il y a eu. Vous l'avez peut-être oublié, mais il y a eu un rapport célèbre produit, il y a quelques années, par l'économiste Nicholas STERN qui avait, comme en son temps, Jacques DELORS, sur le coût de l'inaction en matière de la construction européenne, produit un rapport sur le coût de notre inaction à l'échelle européenne et nationale, si nous n'allions pas dans une politique volontariste de lutte et d'adaptation au changement climatique. Et c'est tout le sens de la politique et de l'ambition que nous portons.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Juste une petite suggestion de méthode. Je crois qu'il serait bien, cela ne doit pas être impossible à faire, que l'on essaie de totaliser, de récapituler l'ensemble des dépenses qui concourent à la Haute Qualité de Vie. Faire une

ligne de tramways, en termes d'émanation de gaz à effet de serre, c'est une dépense majeure. Elle n'est pas comptabilisée dans le chapitre Haute Qualité de Vie. Donc, il faudrait avoir une comptabilisation pour que l'on ait une vision globale de ce que nous faisons dans ce domaine.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : D'où ma proposition de faire un Budget Climat avec une comptabilité analytique qui nous permettrait de mesurer tout cela.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il faut que nous le regardions. Madame WALRYCK.

Mme Anne WALRYCK : Oui, d'où la proposition que j'avais faite, de pouvoir mettre en œuvre, on va le faire d'ici quelques semaines, ce que l'on a appelé l'Observatoire de toutes ces actions à l'échelle territoriale où vous êtes les bienvenus pour que l'on se mette d'accord sur le choix des bons indicateurs en la matière.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Monsieur le Vice-Président pour répondre.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Quelques réponses très simples.

Pour Madame FERREIRA, je répondrai que je suis comme elle, très inquiet de cette atonie du couple fiscalité-dotations, bien sûr, des pertes de dotations. Alors, moi, j'avais 388 millions. On ne va pas se battre pour un million, mais c'est important. Moi, je dis que c'est la moitié de notre dette. Elle dit que c'est la moitié de nos dépenses de transport, mais on est d'accord aussi sur le chiffre, c'est évident. Donc, l'alerte est permanente. C'est vrai qu'au fil du temps, on est moins crédible parce que l'on annonce la tempête qui n'arrive pas, mais j'espère qu'elle n'arrivera pas. J'espère que l'on ne fera que l'annoncer et que l'on s'y préparera le mieux possible.

Madame CASSOU-SCHOTTE, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, la contractualisation, nous est quand même utile. Elle nous est très utile parce qu'elle nous permet d'éviter de trop dépenser, et de ce fait de dégager de l'auto-financement. Cela, c'est capital. C'est comme dans nos ménages, si on ne dépense pas tout, on a quelques économies, et cela sert le jour où on doit réinvestir. Donc, je crois que c'est quand même important. Elle est contraignante, mais on y arrive. On y arrive tellement bien que certes, je vous alerte sur les 2,38 millions, je sais malgré tout qu'à l'arrivée on ne dépensera pas tout ce que l'on a prévu en fonctionnement, et que l'on arrivera à passer quand même. Je le sais très bien. C'est peut-être mon naturel à la fois optimiste, mais quand même réaliste qui me fait vous dire cela, mais je sais que l'on y arrivera. C'est évident.

En revanche, le plan pluriannuel de fonctionnement (PPF), nous le faisons déjà. Nous faisons des prospectives de fonctionnement chaque année régulièrement. Ne serait-ce que pour le budget transport. Je vous renvoie au rapport d'orientation budgétaire (ROB) voté le mois dernier, pour ce qui est des transports. Je suis comme vous, je suis inquiet de l'usure de notre système de transport, et des rails en particulier, et Christophe DUPRAT tout autant que nous. Nous avons inscrit 54 millions de dotations aux amortissements pour cette année, et nous inscrivons 85 en 2023. Et chaque année 58, 60, 90, ainsi de suite. Donc, c'est prévu dans notre plan de marche. Je vous avais présenté ces chiffres-là le mois dernier, ne soyez pas inquiets à ce sujet, cela, c'est prévu.

S'agissant de la politique climat, je suis un peu comme vous. Je comprends que l'on peut toujours faire mieux et pourquoi pas l'isoler pour être très clair sur ce que l'on fait.

C'est à peu près tout. Merci, Monsieur le Président, j'ai terminé.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Merci Monsieur le Vice-Président. Ce budget n'est pas une surprise, et il s'inscrit dans la droite ligne des orientations budgétaires dont nous avons débattu. Je peux vous dire que c'est pour moi un sujet de satisfaction de laisser une Métropole en situation financière solide, très solide. C'est le résultat de 20 ans de travail. Je salue évidemment les Vice-Présidents successifs, les Directeurs ou Directrices successives de nos services financiers qui ont fait un excellent travail, et puis l'ensemble de nos équipes. Cette solidité a été obtenue ou maintenue dans un contexte extraordinairement difficile. D'abord, le séisme, - je crois que le mot n'est pas trop fort - sur le plan budgétaire, la baisse des dotations de l'État. Je parle sous le contrôle de Patrick BOBET, mais la proportion de ces dotations dans nos recettes globales a été diminuée par deux. On est passé de 35 %, si je me souviens bien, à 17 %. Donc, il a fallu assumer cela.

L'autre contrainte, c'est la contractualisation. C'est une disposition à laquelle nous sommes tenus. Je voudrais quand même rappeler que c'est, d'une certaine manière, une amélioration par rapport au système antérieur. Dans le quinquennat précédent, on nous notifiait le 1^{er} janvier une baisse des dotations. Là, on nous dit : « Si vous faites des efforts de fonctionnement, il n'y aura pas de baisse des dotations. » D'une certaine manière, c'est un léger progrès. Cette contractualisation, évidemment, nous impose une rigueur particulière, et il va falloir tenir. Malgré ces différentes contraintes, nous maintenons un très haut niveau d'investissement, cela a été salué, et la moitié de notre effort va aux dépenses de mobilité. Une petite parenthèse au passage, je vois que l'idée de la gratuité des transports publics revient à la mode. Très bien. Qui va payer ? Je veux bien que l'on fasse de la gratuité. Il n'y a que le contribuable, à ce moment-là, qui pourrait être sollicité sauf à faire des économies drastiques, je ne sais pas où. Donc il faut maintenir ce haut niveau d'investissement avec un taux d'exécution de nos dépenses d'équipement qui n'a jamais été aussi élevé. Je crois aussi qu'il faut le signaler et le mettre au crédit de nos services. Les points de vigilance, nous les connaissons, dont la dépense de fonctionnement, bien entendu, qu'il faut tenir.

Et, deuxièmement, la dette reste à un niveau très raisonnable. Nous sommes parmi les grandes métropoles dont la capacité de désendettement est la meilleure, mais on va se ré-endetter forcément parce que notre capacité d'épargne baisse. Donc, si on veut financer des investissements, il faut s'endetter. Là-dessus, il va falloir que l'on tienne bien les choses et les rênes. Je fais confiance à tout le monde pour rester sur cette ligne.

Juste un petit signe quand même d'optimisme, cela fait 25 ans que j'entends les services financiers de la Métropole me dire que la catastrophe est pour demain. Heureusement, l'horizon, comme vous le savez, est une ligne qui se déplace au fur et à mesure que l'on avance, mais enfin, cela ne nous dispense pas de ce grand effort de vigilance.

Je mets donc aux voix ce Budget Primitif 2019. Qui vote contre ? Qui d'autre que les communistes s'abstient ? Abstention de l'opposition socialiste municipale à défaut d'être métropolitaine. C'est une satisfaction, Monsieur le Vice-Président, de ne pas avoir d'opposition. Même s'il n'y a pas d'unanimité, il y a quand même un vote très largement favorable, et je m'en réjouis. Monsieur TOUZEAU.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame MELLIER, Madame
AJON, Madame BEAULIEU, Madame
BLEIN, Madame DELAUNAY, Monsieur
FELTESSE, Monsieur FEUGAS, Monsieur
GUICHARD, Monsieur PADIE

Il nous reste, Monsieur le Secrétaire de séance, deux dossiers.

M. Jean TOUZEAU : Dossier n° 31, **Madame MELLIER** : Marchés publics – Marché des travaux de construction du Pont Simone Veil et de ses raccordements.

Mme MELLIER

(n°31) Marchés Publics - Marché de travaux n° 2017 F 0584 M de construction du pont Simone Veil et de ses raccordements - Ouvrage principal de franchissement de la Garonne et ouvrages d'art sur les berges - Résiliation amiable et partielle du marché - Avenant avec effet transactionnel - Décision - Autorisation

Madame MELLIER présente le dossier

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, **Madame la Vice-Présidente**, d'avoir exposé de façon très claire et très détaillée ce dossier. C'est une mauvaise affaire, c'est clair, il faut bien le dire. Comme nous avons décidé de nous mettre d'accord sur une résiliation amiable et partielle du contrat, je ne vais pas critiquer le partenaire de cet accord amiable qui est l'entreprise FAYAT, principalement responsable de ce groupement d'entreprises, bien entendu.

La demande initiale qui nous a été présentée, un avenant de 18 millions d'euros sur un marché de 70, et puis un retard de 2 à 3 ans était évidemment inacceptable. Donc, nous nous sommes engagés dans cette procédure qui a abouti à la solution que nous vous proposons. Elle nous semble tout à fait raisonnable, même si nous aurions préféré évidemment réaliser le pont dans les délais prévus. Le surcoût est relativement limité puisque j'espère ne pas dire d'inexactitudes, **Madame la Vice-Présidente**, mais dans les 2 120 000 euros, il y a le coût des estacades qui pourront peut-être ensuite être valorisées, c'est-à-dire éventuellement revendues au nouveau titulaire du marché. Donc, nous pourrions nous en tenir à un million d'euros supplémentaires. C'est beaucoup d'argent, mais cela limite quand même la casse.

Maintenant, ce qui est absolument indispensable, c'est de relancer la procédure, et donc, de relancer un appel d'offres. Les services y travaillent, et nous pourrions être en mesure de choisir un nouveau partenaire d'ici la fin de l'année pour relancer les travaux avec une ouverture du pont, je l'espère, en 2023, avec beaucoup de retard. Simultanément, les travaux sur les berges continueront à être réalisés par l'actuel titulaire du marché, comme cela a été dit, puisque c'est une résiliation partielle. Ceci est parfaitement clair, et nous tenons beaucoup à cette homologation par le Tribunal administratif pour que, juridiquement, nous soyons bordés.

Qui est-ce qui souhaite s'exprimer sur ce dossier ? **Monsieur PUYOBRAU**.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Oui, **Monsieur le Président**, **Madame la Vice-Présidente**, avant toute chose, je souhaite, bien entendu, féliciter les services ainsi que mes collègues qui ont participé avec rigueur et célérité à la négociation qui débouche sur la délibération qui nous est présentée aujourd'hui. Bien entendu, le temps n'est plus au regret vis-à-vis de ce lourd aléa technique qui va retarder d'au moins 3 ans la livraison du Pont Simone Veil.

Il nous faut désormais nous concentrer sur deux sujets. Tout d'abord, le respect des délais et de l'enveloppe financière que nous nous sommes fixés et je sais à nouveau pouvoir compter sur l'administration métropolitaine et les élus en charge pour atteindre ces objectifs. Ensuite, me semble-t-il, nous devons réfléchir aux conséquences de ce report sur les déplacements, et notamment sur la Rive Droite. Je n'évoquerai pas ici les

conséquences de ce retard sur l'urbanisation de la Plaine de Floirac. Retard qui va obliger la ville à différer un certain nombre de projets, forcément, dont les effets en termes de circulation ne pourraient être absorbés en l'absence du pont, et ne feraient que dégrader la situation actuelle. Notre schéma directeur opérationnel des déplacements proposait des scénarii d'actions intégrant l'ouverture du pont en 2020.

Par ailleurs, d'autres mesures telles que la fermeture du Pont de pierre ou la mise en place de la bretelle du Pont Saint-Jean ont également été mises en œuvre avec la même perspective. Or, vous le savez, les déplacements sur la Rive Droite sont de moins en moins fluides, provoquant de nombreuses perturbations notamment professionnelles pour les usagers.

Concrètement, je souhaiterais que nous puissions réfléchir ensemble aux mesures à avancer, à anticiper de façon à éviter une difficulté qui pourrait s'accroître sur la période 2020-2023, au regard de la progression démographique de notre Métropole et des grands projets qu'elle porte, je pense ici notamment à Bordeaux Euratlantique. Ces mesures peuvent et doivent faciliter les déplacements collectifs doux, ainsi que des mobilités individuelles telles que le covoiturage. En espérant la mise en œuvre d'une telle réflexion, je souhaiterais de façon plus concrète, et plus urgente que soient examinées les conséquences de ce retard sur l'accès à l'ARENA, et que soit assurée la continuité de la piste cyclable le long des Quais de la Souys ; piste cyclable qui est interrompue en raison des travaux sur les berges, travaux, bien sûr, préparatoires au pont. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Maire surtout, je comprends parfaitement vos préoccupations. On va y travailler. Cela me donne l'occasion avant que n'intervienne Monsieur ROSSIGNOL-PUECH d'évoquer un dossier que l'on a rapidement discuté hier au Bureau. Il y a un projet de liaison par bac entre Bègles et Bouliac en réalité, mais enfin la Plaine Rive Droite. J'étais assez réservé parce que je trouvais cela un peu cher, mais bon, construire des pontons sur la Garonne est une bonne opération. Nous avons besoin de pontons supplémentaires, et puis, cela peut permettre de développer d'autres usages sur la Garonne. C'est donc une dépense qui pourra être amortie sur le temps. Et donc, la décision de principe que nous avons prise hier, c'est de tenter une expérimentation sur cette liaison qui pourrait transporter plusieurs centaines de passagers, et faciliter un peu les choses. C'est évidemment beaucoup moins efficace qu'un pont, mais enfin cela permettra d'apporter peut-être une amélioration à ces déplacements. Je vous ai peut-être coupé l'herbe sous le pied, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH. Allez-y.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, vous avez bien fait de me couper l'herbe sous le pied pour annoncer cette bonne nouvelle de création d'un bac entre la Rive Droite et la Rive Gauche au Sud de l'agglomération.

Je voulais quand même dire que ce Pont Simone Veil est très attendu puisque c'est un projet clé de voûte de l'aménagement du Sud de l'agglomération. En effet, ce projet de pont, comme cela a été dit par Jean-Jacques PUYOBRAU est intimement lié à de très nombreux projets métropolitains, le projet Euratlantique reliant les deux rives, la desserte de l'ARENA, la fermeture de la circulation automobile au Pont de pierre, la mise en place d'une liaison transport collectif en site propre (TCSP) sur le pont, le déménagement de la clinique du Tondu, enfin, vraiment, énormément de projets d'agglomération. Donc, je tenais également à féliciter Madame MELLIER, la Vice-Présidente, et l'ensemble des services pour avoir bien négocié cet avenant.

Cependant, quelques questions se posent encore. Évidemment, cela a été dit : trois ans de retard, c'est long surtout pour une entreprise qui n'a pas suffisamment anticipé l'érosion du

sol liée aux forts courants de la Garonne, et quand nous lisons dans la presse que cette entreprise est prête à nouveau à répondre au nouvel appel d'offres, cela me laisse un peu songeur.

Également, en termes budgétaires, 39 millions d'euros seront payés au groupement pour les travaux qui vont être réalisés dans le cadre du projet, pour un projet global, je crois, de 70 millions d'euros. Sans vouloir jouer les Cassandre, vraisemblablement, il y aura à terme une augmentation de l'enveloppe totale du fait des difficultés liées aux courants, ce que nous pourrions déplorer. Il faut nous assurer évidemment que la ligne TCSP qui est prévue, donc je rejoins Jean-Jacques PUYOBRAU, puisse circuler dès l'ouverture du pont en 2023. C'est vraiment très important. Donc, il faut dès à présent lancer les études pour que cette ligne soit opérationnelle à l'ouverture du pont à savoir en 2023.

Enfin, je ne peux pas prendre la parole sur le Pont Simone Veil sans dire un mot sur les actes ignobles que nous avons connus dans le 13^e arrondissement de Paris sur l'œuvre de l'artiste C215 puisque des croix gammées ont été taguées sur le visage de Simone VEIL, sur les boîtes aux lettres. Simone VEIL, c'est un visage de la France, un visage de courage, de dignité, de droits de l'Homme, de droits de la Femme. C'est un chemin qu'elle nous a montré pour lutter contre tous les populismes, et toute démagogie, et c'est pour cela que je voulais faire mienne la proposition que le nouveau visage de Marianne puisse être celui de Simone VEIL. C'est une des propositions qui ont été élaborées, je pense que c'est une bonne chose, et également appeler à des rassemblements partout en France mardi prochain, mardi 19 à 19 heures pour lutter contre toutes les formes d'antisémitisme et de racisme.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, mon cher collègue. L'antisémitisme est une lèpre épouvantable qui, malheureusement, n'est pas guérie, qui ressurgit par les temps qui courent. Il faut que d'abord la parole soit forte parce que la parole, cela compte. Donc, une condamnation contre des manifestations qui remettent en cause ce qu'est la République, notre République, et la France. Et puis, des actions, des actions fortes de prévention, d'éducation ou de protection, bien sûr, de la communauté juive qui est victime de ces manifestations d'antisémitisme. La proposition qui a été faite, je crois, par Fabienne KELLER, de donner à Marianne le visage de Simone VEIL est une belle proposition. On verra si le Président de la République la retient, mais en tout cas, pour ma part, je la soutiens bien volontiers. Simone VEIL a déjà donné son nom à un grand amphithéâtre de notre École nationale de la magistrature. Les magistrats ont tenu à lui rendre cet hommage. J'espère qu'un jour, on pourra rouler sur le Pont Simone VEIL, cela va arriver, et c'était l'occasion de l'évoquer aujourd'hui. Merci en tout cas.

D'autres remarques ? Monsieur ALCALA.

M. Dominique ALCALA : Monsieur le Président, je me félicite de votre décision, et je vous en remercie vivement d'avoir décidé de mettre en place le ponton, et d'activer ce bac, cette navette entre Bègles et Bouliac. Je pense qu'elle servira à beaucoup de personnes. J'espère qu'elle attirera du monde. Elle se positionne ainsi sur le sentier de grande randonnée (GR) qui fait tout le tour de la Métropole, qui part un petit peu à l'extérieur de la Métropole et qui permettra ainsi aux piétons et aux cyclistes de ne pas avoir à revenir vers le Pont de pierre pour passer d'une rive à l'autre, de manière un petit peu plus rapide. Donc, merci pour cette décision qui, je pense, satisfait également le Maire de Bègles.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Il faut bien que je laisse quelques dossiers raisonnablement coûteux, quelques promesses raisonnablement coûteuses à mon successeur qui aura à les gérer.

Je voudrais rappeler aussi que ce bac pourrait être utile pour un autre projet qui n'a pas avancé autant que je l'aurais souhaité, c'est l'acquisition par la Métropole de l'Île d'Arcins qui appartient à un propriétaire privé, qui n'en fait pas grand-chose aujourd'hui. On pourrait y réaliser, non pas un Disneyland, mais un parc de promenade tout à fait naturel qui pourrait être au cœur de l'agglomération et qui pourrait être un beau projet. Donc le bac permettrait aussi peut-être d'y accéder.

Madame MELLIER, je crois que votre travail a été salué par tout le monde, est-ce que vous voulez rajouter quelque chose ?

Mme Claude MELLIER : Je voulais rajouter le fait qu'il y a eu, dans la préparation et dans l'évolution du projet, un lien étroit avec le groupe de contact, c'est-à-dire une partie de la population ou des représentants d'associations de Floirac et de Bègles. Ce groupe de contact est en permanence informé des évolutions, et notamment de ce que l'on est en train de discuter. Et je crois qu'il faut continuer dans cette démarche afin d'associer le plus largement la population sur la construction de ce pont, cette belle structure.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci de le rappeler. C'est Vincent FELTESSE qui avait lancé cette procédure de concertation avec ce groupe de contact qui a fait du très bon travail. Je voudrais quand même rappeler que, pour là aussi finir avec une note d'optimisme, c'est un magnifique projet. C'est un magnifique pont qui va rendre beaucoup de services, qui sera large, qui pourra accueillir des manifestations, des systèmes de transport en site propre, des pistes cyclables, des piétons, etc. Donc, on l'attend avec impatience, mais quand on l'aura, je crois que ce sera aussi un beau progrès pour l'ensemble de l'agglomération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je me réjouis de cette unanimité qui va conforter nos positions.

Unanimité

Dernier dossier, Monsieur TOUZEAU, c'est le vôtre d'ailleurs, je crois.

M. TOUZEAU

(n°33) Programmation 2018 des logements agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat et aides de Bordeaux Métropole à la production de logements locatifs sociaux et à la réhabilitation thermique du parc social - liste des opérations retenues - Décision - Autorisation

Monsieur TOUZEAU présente le dossier

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, on ne peut que souscrire à ce qui vient d'être dit. Le logement social est aujourd'hui une des clés d'une réponse positive aux manifestations des Gilets jaunes, et ceci à la fois au plan quantitatif et au plan qualitatif. Au plan quantitatif bien évidemment, en raison des difficultés financières d'une grande partie des Métropolitains. Et rappelons que 80 % des Bordelais, je n'ai pas les chiffres pour la Métropole, sont éligibles au logement social. Mais aussi sur le plan qualitatif, et nous l'avons vu cela demande des financements d'adaptation au changement climatique, à la transition démographique, sachant que 30 % des locataires sociaux ont plus de 60 ans, donc voilà des investissements qui sont exigibles. J'ajoute un objectif qui est bien sûr celui de la mixité sociale, particulièrement gourmand en financement, car cela suppose d'acheter des immeubles en cœur de ville ou dans des quartiers qui sont particulièrement onéreux.

Donc, pour ces trois raisons, à la fois, nous nous félicitons des efforts qui sont faits, mais nous regrettons extrêmement cette baisse qui est encore légère, et qui risque d'être plus forte après le coup de Jarnac qu'a porté le Gouvernement au logement social imposant désormais que l'on vende des logements sociaux pour faire rentrer du financement. Or, la vente du logement social, si elle a un côté positif qui est l'accession à la propriété, a un côté négatif, c'est que les logements vendus ne sont pas remplacés obligatoirement par des constructions nouvelles, ce qui devrait être exigible au minimum.

Et donc, j'appelle notre attention. On nous a demandé à propos du grand débat de faire des propositions, et Monsieur le Président, moi, je vous invite là aussi à vous engager dans une carrière de lobbyiste silencieux, mais entendu auprès du Gouvernement pour qu'il revienne sur ces mesures en faveur de quelque chose qui est véritablement clé dans la crise que nous connaissons actuellement. Donc, je remercie et je félicite, bien sûr, Jean TOUZEAU, mais que tout le monde ici sache que nous serons toujours au côté de ceux qui investissent, qui font des efforts dans leur commune pour soutenir ce logement social.

Un dernier point, l'enjeu de mixité sociale impose aussi que l'on ait des cartes, que l'on ait des pourcentages par commune d'une part, mais aussi à l'intérieur des communes, et en particulier à Bordeaux, par quartier, car l'enjeu de mixité sociale va à contresens si on met, bien sûr, des logements sociaux toujours davantage là où il y en a beaucoup. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame BLEIN.

Mme Odile BLEIN : Monsieur le Président, chers collègues, nous ne pouvons pas laisser passer cette délibération sans faire part d'un certain nombre de nos inquiétudes. Bien sûr, nous apprécions à sa juste mesure tout le chemin parcouru depuis plusieurs années pour améliorer les conditions du logement social dans la Métropole. Nous l'avons souvent dit. Je ne reviendrai pas sur les propositions concrètes données lors du dernier Conseil, mais je souhaiterais plutôt insister sur l'inquiétude actuelle générale aussi bien du côté des bailleurs sociaux que des représentants des habitants ainsi que du côté de nombreuses associations et structures, et de certains élus. Avant même que la loi ELAN ne soit votée, une mesure phare de la Loi des finances 2018 a été la ponction appelée « réduction de loyer de solidarité » qui privait les organismes de 8 % de l'équivalent de leurs recettes. Comment ne pas s'inquiéter alors de la fragilisation des bailleurs sociaux soumis à des économies sans précédent et des conséquences directes sur les demandeurs de logement, mais aussi sur les locataires actuels ? Du fait des ponctions sur les loyers et de la hausse de la TVA, le manque à gagner pour les HLM représente 60 % de leur capacité d'investissement dans la construction et la rénovation, en particulier la rénovation thermique dont il est question dans cette délibération. La production commence à ralentir. Tout le monde, y compris le Ministre, le reconnaît. N'est-ce pas déjà notre cas avec près

de 700 logements en moins en 2018 par rapport à 2017, ou encore moins 30 000 au plan national sur un total de 116 000, ou bien autre exemple parlant, en Île-de-France avec une production qui baisse de 20 % en 2 ans ? Deux chiffres donnés en commission concernant les types de logements locatifs sociaux doivent aussi nous alerter. 45 % des demandes se portent sur des prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), les loyers les plus bas, alors que ce type de logement ne représente qu'à peine un tiers de nos programmes.

Une autre source d'inquiétudes est pour nous la vente de logements que prévoit la loi - 40 000 par an contre 8 000 auparavant, ce n'est pas rien - afin de pallier les différentes ponctions financières. Même si nous pouvons, nous aussi, entendre que les ménages modestes aient le désir d'acheter leur logement, nous avons du mal à entendre que ce que nous considérons comme un bien public, le patrimoine de la Nation, soit transformé en marchandise, et disparaisse de fait des logements accessibles à la location quand tant de nos concitoyens en attendent un. Le grand débat ignore la situation du logement. Vous allez peut-être trouver que nous nous inquiétons beaucoup, mais ce débat, s'il se clôt sans répondre concrètement aux préoccupations du pouvoir d'achat au premier rang duquel se trouve le logement, nous craignons en effet qu'il soit alors tranché par nos concitoyens dans les urnes d'une façon beaucoup plus radicale.

La Fondation Abbé Pierre dans son rapport annuel publié récemment déplore les choix faits actuellement, choix d'autant plus incompréhensibles, dit-elle, qu'ils sont accompagnés de cadeaux fiscaux aux plus riches. On revient alors au grand débat et aux choix politiques opérés depuis plusieurs années, aggravés par la loi ELAN où il ne semble pas y avoir d'alternatives en dehors de l'austérité accompagnée d'une privatisation toujours plus importante des services publics. Le logement social ne semble, malheureusement, pas y échapper. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est l'occasion de revenir sur la problématique du logement qui apparaît effectivement sous plusieurs formes dans notre agglomération. Tout d'abord, nous regrettons, nous aussi fortement, la baisse de 4,3 % du volume des demandes d'agrément par rapport à la programmation initiale votée en juin dernier. Cela est d'autant plus regrettable qu'avec un volume total de 3 225 logements locatifs sociaux finalement programmés, nous actons tout de même avec cette délibération une baisse de 18 % par rapport à la programmation l'an dernier, -34 % sur les prêts locatifs sociaux (PLS), -14 % sur le prêt locatif à usage social (PLUS), et -8 % sur le PLAI. Cet infléchissement est dommageable alors que, par ailleurs, nous le savons tous, la demande en logement social ne faiblit pas, bien au contraire, avec 37 000 demandes par an, pour seulement 8 000 attributions. Toutefois, nous reconnaissons que l'effort sur les PLAI, c'est-à-dire les logements les plus sociaux, se maintient globalement et c'est un élément de satisfaction. Si nous pouvons entendre que des aléas aient pu retarder certaines opérations, la lecture des tableaux récapitulant les différents programmes laisse néanmoins le sentiment amer d'un engagement inégal des communes de la Métropole dans l'atteinte des objectifs pourtant fixés par notre PLH. Certaines communes ont ainsi particulièrement été proactives et dépassent même largement les objectifs annuels du programme local de l'habitat (PLH) : Bordeaux, Blanquefort, Eysines, Parempuyre, Bassens, par exemple. D'autres n'affichent aucun logement social dans cette programmation 2018 parmi lesquelles des communes qui ont un pourcentage de logement social encore relativement modeste, voire insuffisant, au regard de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et de leurs voisins. Évidemment, nous avons bien en tête qu'il convient de regarder cette question sur une dimension pluriannuelle, un projet urbain pouvant représenter dans certains cas la production de

plusieurs années. C'est pourquoi de commission en commission, nous demandons un bilan pluriannuel de la réalisation et de la programmation par commune et par typologie de logements, ce qui à ce jour ne nous a pas été encore présenté.

En effet, nous attirons l'attention également sur l'importance de veiller à une diversité dans la typologie de logements produits. L'attention est particulièrement marquée sur les logements de grande surface type T5 et plus, mais aussi sur les logements de petite surface, T1 et T2 compte tenu du resserrement constaté de l'habitat et des ménages.

Enfin, cette délibération nous renseigne sur l'absence de projet de résidence hôtelière à vocation sociale dans la programmation 2018. Seule une résidence sociale sur Eysines est inscrite dans les opérations. Ceci alors même que les besoins en matière d'hébergement d'urgence, d'hébergement d'insertion et de logements temporaires sont loin d'être couverts. Certes, l'offre en la matière s'est développée depuis 2013, mais comme nous l'avons vu lors de la dernière réunion du groupe Hébergement, le 7 février dernier, cette offre reste encore majoritairement concentrée sur quelques communes et plus particulièrement vers la ville-centre. Il en va de même pour l'accueil des migrants.

Enfin, à ce jour, les problèmes de l'étude de structures de type maison-relais, pensions de famille, qui manquent cruellement encore aujourd'hui ne semblent pas aller dans le sens d'un rééquilibrage territorial ou d'un engagement identique de toutes les communes de notre Métropole.

Tous ces constats nous interpellent. D'autant plus à la lumière de notre réponse à l'appel à manifestation d'intérêt fait conjointement avec le Conseil départemental pour s'intégrer dans la politique du logement d'abord. À ce jour, il semble que nous n'ayons pu identifier que 30 logements seulement en Gironde, dont 20 en Métropole. On est donc loin du compte.

À notre sens, la réponse à la demande de logements dans un contexte immobilier de plus en plus tendu, le nombre de plus en plus important de situations humaines dramatiques dans les squats notamment, et l'accroissement de la pauvreté accrédité par les derniers chiffres de l'INSEE sont autant d'éléments qui doivent inciter à une plus grande solidarité territoriale au sein de notre agglomération.

À cet égard, le dossier des ETI, les Espaces Temporaires d'Insertion, avec à ce jour l'engagement de seulement 3 communes, Bègles, Mérignac et Bordeaux, et seulement un projet en phase d'étude opérationnelle, celui de Bègles, est une parfaite illustration du fait que toutes les communes ne prennent pas leur part de solidarité envers les plus fragiles. Sur ce sujet, je souhaiterais, Monsieur le Président, réitérer le souhait de la Ville de Mérignac de rendre plus rapidement opérationnel l'espace que nous avons identifié sur les Allées DARWIN, sortie 12, espace longtemps habité par des populations Roms d'ailleurs dans les années antérieures et qui semble rencontrer encore des blocages. Si nous n'y prenons pas garde, et si nous ne sommes pas plus réactifs, je crains qu'il fasse de nouveau l'objet d'une occupation illégale et sauvage au regard des nombreuses actions d'évacuation en ce moment, et empêche d'en faire un ETI.

Pour conclure, je ferai une proposition pour trouver des nouvelles modalités d'encouragement et de mobilisation des villes pour s'engager dans cette démarche. Pourquoi ne pas envisager la prise en compte d'un socle de solidarité dans les contrats de co-développement via un bonus aux communes volontaristes pour avancer plus vite sur ce dossier qui représente un enjeu absolument prioritaire ?

Je profite, Monsieur le Président, de cette dernière délibération pour vous remercier de votre écoute attentive, et de l'attention soutenue que vous avez apportée à cette problématique du logement qui vous tient aussi tant à cœur, et notamment d'avoir engagé la Métropole dans l'expérimentation d'habitat spécifique en sus de la multiplication nécessaire de logements pour relever ce défi majeur.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame TERRAZA.

Mme Brigitte TERRAZA : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, beaucoup de choses ont été dites. Je voulais, à l'occasion de cette délibération, attirer l'attention de l'Assemblée sur les effets de la loi ELAN, et notamment aussi sur les règles d'attribution des logements qui mettent aujourd'hui hors d'atteinte d'un logement social des personnes qui ont pourtant des revenus très modestes. En effet, sur les règles d'attribution, plusieurs règles cumulées vont *de facto* exclure du logement social ces personnes. Je m'explique. La loi ELAN impose, c'est bien, une réservation de 25 % de logements disponibles au premier quartile de revenus. Mais voilà, il faut s'interroger sur le montant que représente ce premier quartile et les revenus de nos concitoyens. Le premier quartile, c'est 700 euros pour une personne seule, et 1 250 euros pour un couple avec un enfant. Donc, cela, c'est très bien que l'on puisse l'imposer.

La Métropole, dans le cadre de sa politique d'attribution des logements et du PLH, propose que l'on attribue également 40 % des plafonds prêt locatif à usage social (PLUS) pour aussi du logement social, ce qui représente 1 086 euros pour un couple avec un enfant.

Tout cela pour dire quoi ? Pour dire que le SMIC est à 1 250 euros, et que ces dispositifs excluent déjà même le Smicard. Les PLAI, je le rappelle, le maximum, c'est 930 euros pour une personne seule, et 1 630 euros pour un couple avec un enfant. Et là, et nous, nous le vivons aujourd'hui au quotidien, *quid* des jeunes couples qui démarrent dans la vie, des retraités modestes, des jeunes salariés qui ne pourront pas payer un T3 ? Je rappelle qu'un T3, je prends sur ma ville à Bruges, c'est 700 euros. On leur demande au minimum trois fois le prix du loyer en garantie de revenus, et un contrat à durée indéterminée (CDI). Bien évidemment, ces gens-là ne restent pas sur la Métropole, et pourtant ils y travaillent. La grande difficulté, c'est que nous les retrouvons dans le périurbain ou dans le rural, et là, je rejoins ce qui a été dit par mes collègues, les difficultés, la voiture nécessaire, les temps de trajet, les coûts de déplacement et la thrombose que nous connaissons sur notre Métropole aux heures d'embauche et de débauche des entreprises.

Tout cela pour dire qu'il faut bien sûr veiller à maintenir dans les logements conventionnés une vraie mixité entre tous ces publics et que c'est très important. Enfin, je rappelle aussi, comme mes collègues, que la production des logements conventionnés va nécessairement diminuer du fait de la capacité d'investissement des bailleurs sociaux largement déjà amputée à cause de l'aide personnalisée au logement (APL), bien sûr, encore un effet délétère de cette loi ELAN.

Également aussi, le fait d'avoir des populations de plus en plus pauvres dans ces logements conventionnés va diminuer le nombre de familles qui pourront avoir un parcours résidentiel, va sédimenter des populations, et comme on construit moins de logements sociaux parce que les bailleurs ont moins de moyens, on va avoir une vraie difficulté. Donc, j'attire l'attention des collègues et moi, je suis prête à travailler avec Jean TOUZEAU et tous les collègues qui le veulent pour voir comment on peut répondre à cette demande de toute cette population qui est la grande majorité aussi de nos communes. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Oui, Monsieur le Président, simplement deux mots pour aussi défendre le logement social qui est un logement pour tous, un logement pour Monsieur et Madame Tout le monde. Effectivement, aujourd'hui, j'entends beaucoup de choses. J'ai alerté, moi, en tant que Présidente d'AQUITANIS, l'ensemble des Parlementaires girondins sur la difficulté du logement social sur le troisième étage de la fusée qui va arriver avec la loi ELAN qui est tout ce que l'on a indiqué, la vente de logements, la baisse des finances des organismes sociaux. Le troisième étage, cela va être aussi la collecte du 1 %. J'attire votre attention là-dessus, et cela va rajouter une difficulté à la difficulté de produire du logement social.

Le logement social, on essaie tous d'en produire... je répondrai aux données qui ont été fournies tout à l'heure sur les communes déficitaires. On peut être déficitaire, mais quand on est parti de 0, peut-être qu'il faut regarder effectivement la progression de chaque commune, et je pense que cet effort est fait, ce sont des chiffres connus de tous puisqu'ils sont donnés par les services de l'État dans le cadre des pénalités de la loi SRU.

Concernant le logement, la Métropole fait beaucoup d'efforts et je remercie Jean TOUZEAU de ce qu'il fait avec l'ensemble des bailleurs, soutient le logement social, mais à un moment donné, s'il n'y a pas la volonté politique, et la volonté politique pour l'avoir, il faut être très courageux, on ne peut y arriver. Aujourd'hui construire, que ce soit du logement social ou non, c'est compliqué.

Concernant le logement social, rien que sur la Gironde, nous avons plus de 50 000 demandes en attente. Le logement social, ce n'est pas vendeur. Sur une commune, je peux vous en parler, quand on construit du logement social, on n'est pas forcément très bien vu. Il faudrait peut-être expliquer ce qu'a dit Brigitte TERRAZA, c'est que le logement social, c'est pour tout le monde, pour les petites ressources, toutes petites ressources, et beaucoup de bailleurs prennent justement ces populations, ce que l'on appelle le premier quartile. Mais le logement social pour y prétendre, pour une personne seule, c'est maximum, en fonction des prêts accordés, 1 700 euros par mois. 1 700 euros par mois, regardez autour de vous, regardez dans vos amis, dans les retraités, est-ce qu'il y a beaucoup de personnes qui ont 1 700 euros par mois ? Donc, ce qui serait bien effectivement, c'est que sur nos communes, que l'on soit de droite ou de gauche ou d'ailleurs, on s'y mette tous. Il faut construire, et c'est une demande que la Présidente d'AQUITANIS fait à tout le monde. C'est une demande de quelqu'un qui est attentif au bien-être des gens et au logement parce qu'un logement, c'est du travail. C'est tout un tas de choses derrière. Donc, essayez s'il vous plaît de construire du logement sur vos communes, et notamment du logement social.

Et en terminant, Monsieur le Président, dire que je ne prendrai pas part au vote puisque je suis Présidente d'AQUITANIS.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Pas d'autres interventions ? Monsieur TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Oui beaucoup de points très importants ont été mis en avant à travers les différentes interventions, et je partage tout ce qui a pu être dit avec beaucoup de diversité, et tout ce qui exprime pour l'avenir un certain nombre d'inquiétudes sur cette question du logement social.

Je voudrais souligner tout d'abord, ce qui me semble quand même important, c'est que sur le cycle que nous venons de vivre, de ces cinq années, nous avons beaucoup progressé avec une méthode, me semble-t-il, extrêmement pragmatique. Elle nécessite aujourd'hui un bilan, et nous le ferons commune par commune, mais indiscutablement le chiffre de 3 400

logements à dimension sociale dans une Métropole attractive montre une mobilisation globale de la plupart des territoires.

Deuxième élément, les besoins sont de plus en plus importants. Nous avons une augmentation de la fragilité sociale, de la précarité, et personne ne peut aujourd'hui le nier. 50 000 demandes de logement social, 30 000 en Métropole, 20 000 en demande nouvelle, et à peu près 12 à 13 000 en demande de mobilité parce que l'on n'est pas bien dans son logement. C'est une réalité qui nous conduit à un devoir de mobilisation beaucoup plus fort. En sachant que, comme l'a très bien exprimé Michèle DELAUNAY, c'est 75 % de la population qui est concernée par le logement social.

On évoque le PLAI, le PLUS, le PLS, l'accession sociale. Un exemple sur 2019, en PLAI, on s'approche de l'objectif. C'est en PLUS que l'on a une production insuffisante, et qui nécessite effectivement plus de mobilisation.

En termes de diagnostic, nous sommes tous d'accord, nous avons exprimé régulièrement les préoccupations foncières, les préoccupations d'une augmentation extrêmement forte de la demande. Mais on peut constater que nous avons progressé globalement et que l'offre de logement social insuffisante a évolué d'une façon positive.

Point qui a été bien mis en avant, la mixité sociale. Il faut au sein de la Métropole, bien porter cette mixité sociale. D'où le travail qui est fait et qui doit nous mobiliser tous sur les attributions de logement. Il ne s'agit pas d'avoir des opérations de renouvellement de territoire, de renouvellement urbain si l'État ou les organismes HLM sont amenés en permanence à augmenter ces difficultés sociales sur un certain nombre de territoires où nous sommes mobilisés. Donc, il s'agit, comme l'a évoqué Brigitte TERRAZA, à l'échelle de la Métropole de travailler d'une façon forte sur cette mixité sociale et que chacun puisse prendre effectivement sa part. Cela nécessite une mobilisation plus forte, et Monsieur le Président, vous aviez insisté sur la production de logements et la recherche de mixité, la façon dont chacun pouvait prendre sa part. L'idée dans les contrats de co-développement, cela a été rappelé, de prendre en compte ce socle de solidarité de façon à ce que l'on puisse apporter un plus à ceux qui font des efforts sur les pensions de famille par exemple, dont nous manquons cruellement est à creuser.... Nous avons fait, au cours de ces derniers jours, deux rapports d'étape avec le groupe Hébergement qui s'est réuni. Nous avons eu il y a quelque 48 heures, le Comité régional de l'habitat également qui nous a permis d'avoir un point précis.

J'en terminerai sur un point important qui est de rappeler quelques rendez-vous que nous avons organisés, Monsieur le Président, au moment de la mise en place de la loi ELAN avec les organismes HLM. Nous avons attiré l'attention du législateur sur un certain nombre de risques, et vous aviez utilisé cette phrase, un mot que nous avons utilisé beaucoup, au cours de ces dernières journées. Cela manquait de sagesse cette loi, et l'idée de diminuer ainsi d'une façon forte les ressources des organismes HLM pouvait avoir ainsi une conséquence directe sur la production de logement social. Faire de la politique de vente du logement social, finalement la seule possibilité de mobilisation de moyens financiers des organismes HLM pour produire du logement n'était pas forcément la bonne solution. Et il y a 48 heures de cela, nous étions avec Monsieur le Préfet, et nous avons pu constater que, globalement, cette question de production de logement social va se poser sur tous les territoires. On se trouve dans cette situation paradoxale des financements d'État qui sont présents, et puis des propositions qui ne sont pas au rendez-vous. Donc, nous nous apprêtons, c'était la journée qui a fini par une annonce qui a contrarié cette proposition, à vous demander un rendez-vous pour pouvoir porter ainsi cette voix au nom des organismes HLM et de tous les acteurs du logement social parce qu'effectivement, c'est une difficulté aujourd'hui majeure. La question foncière nécessite aussi une mobilisation de tous les Maires parce que l'on rentre dans une période où le problème de la

construction des Maires bâtisseurs, de la densité, etc., se pose avec beaucoup d'acuité. Mais au-delà de ces préoccupations-là, je pense que la loi ELAN mérite, sur un certain nombre de points, d'être repensée, d'être resituée par rapport aux capacités des organismes HLM parce que nous voyons bien, et là aussi avec une approche pragmatique et objective, poindre partout de très grosses préoccupations sur cette production de logement social et sur les objectifs.

Voilà, Monsieur le Président, les commentaires que je me permets d'exprimer.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, Monsieur le Vice-Président, merci mon cher Jean. Je vous rappelle que nous avons fait de la production de logement, l'une des quatre priorités, l'un des quatre grands axes de notre projet de mandature. On a eu l'occasion d'en parler, il n'y a pas très longtemps quand je vous ai présenté l'actualisation de ce projet. On peut dire que nous avons à peu près atteint nos objectifs. Je ne vais pas réciter les chiffres qui ont été donnés. Je soulignerai juste que la production de logements sociaux dans notre agglomération est à peu près au même niveau que dans l'agglomération de Lyon Métropole qui compte deux fois plus d'habitants. Donc on n'a pas été mauvais. Et la plupart des Maires qui étaient en déficit ont progressé. La plupart des communes ont progressé. Je n'espérais pas, je vous le dis franchement, que Bordeaux dépasserait les 18 % dans le délai. Nous étions en-dessous de 15 % il y a une décennie et nous sommes aujourd'hui à 18,4 %. Donc, on a fait des efforts. Je souligne que, dans la production totale, le pourcentage de PLAI, c'est-à-dire des logements qui sont destinés aux plus modestes est passé de 10 % à 35 %. Donc là aussi, on a fait un effort considérable.

Je partage vos inquiétudes pour l'avenir. Cela se présente mal pour plusieurs raisons. D'abord, parce que les ressources des bailleurs ont chuté, vous l'avez dit, et la vente de logements sociaux ne sera pas une solution, quoi que l'on en pense sur le plan des principes, qui permettra de tout régler. Je rappelle que nous l'avons encadrée, ici. Nous avons dit : « Pas dans les communes qui sont en déficit », « Pas au-delà de 50 % d'une copropriété », et « Compensation sur les territoires ».

Il y a d'autres facteurs qui expliquent ce ralentissement de la construction. D'abord, le renchérissement du coût du foncier qui rend les opérations de plus en plus difficiles à boucler. On a fait quelques propositions en ce sens. Il faut continuer à les étudier. J'espère que l'Établissement Public Foncier va nous aider aussi puisque nous en sommes maintenant pleinement membres.

Il y a un troisième élément, je le dis ici en toute sérénité, c'est que la densification n'est plus très bien vue dans beaucoup de nos communes. Vous avez parlé de l'approche des élections municipales, c'est assez classique qu'il y ait un coup de frein juste avant. Or, il n'y a pas pourtant d'autres issues. On ne peut pas dire « Stop à l'étalement urbain » dont nous avons donné une illustration extraordinaire pendant 20 ou 30 ans qui a fait que, je le rappelle souvent, la Ville de Bordeaux a perdu 100 000 habitants au cours du siècle dernier qui sont partis dans la périphérie. Ils sont revenus pour partie, mais pas tous. Donc, si on veut stopper cet étalement urbain pour des raisons de préservation des 50 % d'espaces naturels de notre Métropole, il faut bien que l'on densifie la ville-centre et les centres-villes. Je sais les difficultés que les Maires rencontrent, d'abord, parce que c'est « Jamais dans mon jardin ». On se heurte à toutes sortes de difficultés, voire de contentieux. Et deuxièmement, parce que cela génère des besoins d'équipements, équipements scolaires en particulier, que les communes ont parfois du mal à soutenir. Mais il va falloir continuer et cela implique donc une prise de responsabilité.

Je voudrais souligner deux ou trois points plus spécifiques. D'abord, le logement étudiant. Malgré, là aussi, un effort de rattrapage significatif puisque plus de 3 600 logements

supplémentaires pour les étudiants ont été construits en 5 ans, on est en grave déficit. On a plus de 100 000 étudiants aujourd'hui à Bordeaux. Je dis toujours que c'est formidable pour l'activité, et le dynamisme de notre ville diurne et également nocturne, ce qui pose quelques autres problèmes, mais enfin bon. Donc, il faut que l'on remette la gomme sur le logement étudiant, cela me paraît tout à fait important.

Il y a des populations difficiles et des problèmes que nous n'arrivons pas à régler : les squats, les Roms. Donc, là aussi, il y a des solutions spécifiques, on y a travaillé, mais on a beaucoup de progrès à faire.

Sur la mixité aussi, moi je veux saluer le travail de Jean TOUZEAU parce qu'il a fallu convaincre certains de nos collègues de s'y engager. C'était la condition de signature de la convention avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour poursuivre certaines opérations de rénovation urbaine sur la Rive Droite. Moi, je ne suis pas hostile à ce que vous étudiez la possibilité de faire un lien entre l'effort de chaque commune et l'effort d'équipement de la Métropole tel qu'il est repris dans les contrats de développement (CODEV).

Je voudrais évoquer un dernier problème sur lequel il y aura peut-être moins de consensus. Les classes moyennes modestes sont quasiment exclues du logement social. Elles n'ont aucun dispositif à leur disposition. La seule solution, c'est l'accession à prix maîtrisé. Il faut que l'on fasse un gros effort sur cette accession à prix maîtrisé. Dans nos opérations, nous avons fixé la règle 35-20-45. Peut-être faut-il augmenter les 20 et puis surtout faut-il se donner les moyens que l'on arrive à 20. On n'y parvient pas aujourd'hui, c'est un problème de foncier. C'est un problème de coût de sortie, et il y a là un défi très important.

Voilà, cette question du logement restera évidemment un souci majeur et une des priorités de l'action de notre Métropole. Je dis encore « notre » Métropole.

Qui vote contre ce dossier ? Qui s'abstient ?

Unanimité des suffrages exprimés

**Ne prennent pas part au vote :
Madame DE FRANÇOIS et Madame
CHAZAL-COUCAUD**

Mes chers collègues, nous avons terminé cette séance. Je vais rester habitant de Bordeaux. Donc, j'espère avoir l'occasion de vous croiser de temps en temps dans les rues de la ville. Merci.

Applaudissements dans la salle

Merci. Merci à tous.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 52

Le Secrétaire de séance

M. Jean TOUZEAU